

**SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2016**

---

**Président :** M. Cédric VINCENT  
**Vice-président e :** Mme Bénédicte MARMY  
**Secrétaire :** Mme Olga VILLARRUBIA  
**Membres :** M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

**Sont présents :**

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Nathalie VERGAIN

**Excusés :**

Mme Laure GRIVET, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Olga VILLARRUBIA

**Assistent à la séance :** M. Stéphane LORENZINI, Maire  
M. Damien BONFANTI,  
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) Révision du plan directeur communal – Plan directeur des chemins piétons – Crédit d'étude (Fr. 240'000.--) (060-16.06) **p. 403** **Entrée en matière**
  - b) Stade de Marignac – Assainissement de la chaufferie et de la ventilation – Crédit de construction (Fr. 430'000.--) (061-16.06) **p. 404** **Entrée en matière**
  - c) Ecole Les Marbriers – Concours d'architecture – Crédit d'investissement (Fr. 270'000.--) (062-16.06) **p. 404** **Entrée en matière**

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

- 7) Commission des travaux et constructions - Séance du 30 mai 2016 -  
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Rénovation et agrandissement du terrain d'aventures du Petit-Lancy – Crédit d'étude (Fr. 90'000.--) (058-16.05) **p. 405 Arrêté**
  - b) Réalisation de collecteurs EU/EP au chemin Dami – Crédit d'investissement (Fr. 995'000.--) (056-16.05) **p. 407 Arrêté**
  - c) Quartier des Semailles – Réseaux d'assainissement publics et collectifs privés d'intérêt local – Crédit d'étude (Fr. 385'000.--) (059-16.05) **p. 409 Arrêté**
  - d) Divers
- 8) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 1<sup>er</sup> juin 2016 – Rapporteur : M. Christian HAAS**  
Exercice du droit de préemption de la Ville de Lancy pour l'acquisition des parcelles 34 et 35, sises respectivement avenue du Petit-Lancy 47 et plateau de St-Georges (partie du chemin Daniel-Illhy), propriété de M. Michel MORET (Fr. 1'081'500.--) **p. 411 Arrêté**
- 9) Motion du groupe Socialiste « Lutter contre la sous-enchère salariale et améliorer la protection des travailleurs »** **p. 420 Motion**
- 10) Commission de la culture - Séance du 23 mai 2016 -  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
- a) Bilan du Festival Antigél 2016 et suite – Audition du comité **p. 425 Information**
  - b) Présentation des activités culturelles du centre Marignac, de la Villa Tacchini et de la maison de quartier du Plateau **p. 426 Information**
  - c) Divers
- 11) Commission de la sécurité - Séance du 24 mai 2016 -  
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**
- a) Visite de l'abri PC de l'école En Sauvay **p. 427 Information**
  - b) Présentation du Corps des Samaritains de Lancy **p. 428 Information**
  - c) Divers
- 12) Commission du développement durable – Séance du 25 mai 2016 –  
Rapporteur : M. Yves PAGE**
- a) Election du-de la Président-e **p. 428 Information**
  - b) Présentation de la campagne de sensibilisation cantonale sur les déchets organiques **p. 429 Information**
  - c) Présentation des directives communales sur l'implantation des écopoints **p. 429 Information**
  - d) Présentation du potager communal **p. 430 Information**
  - e) Divers
- 13) Commission des sports - Séance du 26 mai 2016 -  
Rapporteur : M. Steeve RAY**
- a) Audition du Lancy Plan-les-Ouates Basket **p. 431 Information**
  - b) Visite du complexe sportif de l'école du Sapay **p. 432 Information**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

- 14) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 1<sup>er</sup> juin 2016 – Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Etat d'avancement du PLQ du quartier de l'Ancien-Puits **p. 433** **Information**
  - b) Etat d'avancement du PLQ Bac-Maisonnettes **p. 433** **Information**
  - c) Divers
- 15) Commission de l'administration et des affaires économiques –  
Séance du 6 juin 2016 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**
- a) Coworking – Présentation du projet « Voisins » **p. 434** **Information**
  - b) Divers
- 16) Commission sociale - Séance du 7 juin 2016 -  
Rapporteur : M. Armando COUTO**
- a) Présentation générale de la FASe et de ses activités sur la commune **p. 436** **Information**
  - b) Présentation des activités de la villa Tacchini **p. 437** **Information**
  - c) Rapport de M. Yves PAGE, représentant du Conseil municipal à la villa Tacchini **p. 438** **Information**
  - d) Divers
- 17) Présentation du compte rendu administratif 2015** **p. 439**
- 18) Propositions individuelles et questions** **p. 439**
- 19) Questions du public** **Annexe**

\* \* \* \* \*

M. VINCENT : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal du jeudi 23 juin 2016.

Je salue les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, les collaborateurs de la commune et un ancien collaborateur de la commune, les représentants de la presse, et les habitants de notre commune que je remercie d'être venus ce soir.

Une présidence qui commence étrangement car j'excuse l'absence, sur ma gauche, de Mme VILLARRUBIA et, sur ma droite, de Mme MARMY qui arrivera plus tard, ainsi que l'absence de Mme GRIVET et de M. VAN DER LINDEN. M. RAY arrivera aussi avec un peu de retard.

Pour commencer, je vous informe qu'à la suite de ce Conseil municipal, aura lieu à l'extérieur un apéritif offert par notre ancien président du Conseil municipal, M. FONTAINE, et moi-même. Donc, l'heure de cet apéritif dépendra de la longueur de cette séance !

Pour rester dans le récréatif, studieux, vous avez tous reçu une lettre pour la sortie du Conseil municipal qui aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016. Je vous invite à répondre avant le 1<sup>er</sup> juillet à notre secrétaire du Conseil municipal, afin que l'on puisse peaufiner et réserver ce moment de loisir, de rencontre et de partage ; j'espère que nous serons nombreux à y participer.

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

Je souhaiterais aussi remercier pour leur engagement les héroïques – j’insiste sur ce mot – conseillers municipaux qui ont représenté notre commune lors du tournoi de football des élus le 11 juin à Cartigny, dans des conditions météorologiques dantesques et boueuses. J’ai la conviction que nous n’oublierons jamais ce dernier match, qui fut victorieux, je le rappelle. Pour mémoire, nous avons terminé 7<sup>e</sup> sur 8, ou sur 45, selon si l’on compte les communes présentes ou pas. Je souhaitais remercier particulièrement Mme MARMY, mais comme elle n’est pas là, je le ferai à une autre occasion.

Il est d’usage que le nouveau Président du Conseil municipal s’exprime lors de sa première séance plénière, donc vous n’échapperez pas à cette coutume, mais vu que l’apéritif nous attend, je ne vais pas faire trop long, rassurez-vous !

Je viens de vous parler d’engagement et c’est sur ce thème que je souhaite m’exprimer. En effet, au-delà de ce qui nous sépare - nos opinions politiques, nos valeurs personnelles, nos croyances - il y a notre engagement citoyen, notre engagement milicien, notre engagement au service de notre ville.

Au-delà de nos différences, cet engagement est pour moi digne du plus grand respect. Ce respect mérite cependant toute notre attention afin que nous puissions continuer à travailler ensemble avec nos différents points de vue, avec, certes, nos joutes politiques, avec parfois nos frustrations, mais toujours dans le respect de l’individu, dans le respect de nos institutions, et surtout dans le respect de notre démocratie.

Cette démocratie nous paraît une évidence, mais quand je regarde l’actualité géopolitique, sans même parler des pays en guerre, mais juste à quelques kilomètres de là, en France, où le peuple, qui ne peut s’exprimer que lors des élections, n’a d’autres choix que de s’exprimer dans la rue, face à des gouvernements qui passent des lois en force, sans concertation et sans l’avis du peuple, j’ai le plus grand respect pour notre démocratie directe et nous devons nous engager à la défendre, même à notre niveau, par le respect, par l’écoute et par notre volonté de servir les intérêts de notre ville.

Engagement, respect, intérêts de Lancy, voici donc les éléments que je souhaiterais que nous gardions en tête pendant cette année.

Je vous remercie pour votre confiance et je remercie particulièrement ma famille, présente ici ce soir : ma femme pour son soutien inconditionnel, nous fêterons dans exactement 5 jours nos vingt ans de mariage, elle a beaucoup de patience ; ma fille qui est toujours fidèle à mes stands politiques ; et mon fils qui, depuis le début de cette législature, vient à chaque Conseil municipal et qui s’est engagé au parlement des jeunes, s’il n’est pas encore engagé au sein d’un parti politique, nul doute qu’il choisira le bon !

Merci pour votre écoute, merci pour votre engagement, vive la Suisse et sa démocratie, vive Genève malgré ses Genferei et vive Lancy, une ville où il fait bon vivre !

*L’assemblée applaudit.*

Nous allons maintenant attaquer l’ordre du jour.

**Séance ordinaire du 23 juin 2016****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. SIDLER : le rapport de la Commission des sports, au point 13) n'est pas fait par M. RAY, mais par moi-même.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2016**

---

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. VINCENT : j'aimerais vous rappeler, à l'occasion du changement de présidence, un point de notre règlement que certains d'entre vous ont peut-être oublié, il s'agit de la prestation de serment que nous avons faite ici le premier jour où nous sommes arrivés. Dans la formule de prestation de serment, il est dit que nous prêtons le serment « de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer » ; or, les informations des commissions qui ne sont pas encore publiques puisqu'acceptées seulement après ce Conseil municipal, sont confidentielles et non publiques. Il y a eu un cas, la personne qui a fait cette erreur s'en est excusée par écrit, j'ai transmis ce document aux différents membres du Bureau, donc le dossier est clos, mais il est toujours bien de rappeler ces éléments.

La deuxième communication est une lettre de l'ALMA dont nous allons donner lecture.

M. FLURY : il s'agit d'un courrier de l'ALMA adressé au Conseil administratif.

*Concerne : Concertation sur le projet de l'aménagement de la gare de triage à l'arrêt des Palettes – nécessité d'une couverture « en dur ».*

*Monsieur le Maire, cher Monsieur Renevey,*

*Nous nous permettons de revenir vers vous pour vous demander une séance de concertation concernant notre demande d'une couverture en dur de la gare de triage.*

*En effet, nous avons adressé une lettre à la cheffe du service de l'Office de l'urbanisme ainsi qu'à Monsieur le Conseiller administratif D. Bonfanti sur ce sujet en proposant une solution pour le financement d'une telle couverture afin d'alléger les finances publiques de la ville de Lancy. Nous nous sommes aussi entretenus avec le représentant de la FPLC qui nous a confirmé le bien-fondé de cette proposition.*

*En attendant une proposition de date, nous vous présentons, Monsieur le Maire, cher Monsieur Renevey, nos salutations les meilleures.*

*E. Brademann  
Présidente*

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

Réponse du Conseil administratif :

*Concerne : Tram 15 – Interface des Palettes – Couverture en dur*

*Madame la Présidente,*

*Votre courrier du 18 mai 2016, se référant à l'objet cité en titre, a retenu toute notre attention.*

*Nous vous rappelons que la question de l'interface des Palettes, plus précisément de sa couverture, n'est pas de la compétence de la Ville de Lancy, mais bien du canton. Nous ajoutons que le Conseil administratif n'a jamais été favorable à cette proposition de couverture en dur.*

*De ce fait, nous ne voyons pas la nécessité de rencontrer une délégation de votre association, n'étant pas en mesure de pouvoir intervenir concrètement et nous vous suggérons de vous adresser directement au canton.*

*Avec nos regrets, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos salutations distinguées.*

*Le Conseiller administratif délégué  
à l'aménagement du territoire  
Damien BONFANTI*

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LORENZINI : une première communication pour vous informer de la composition du Conseil administratif depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016. J'ai le plaisir d'être Maire cette année, le vice-Président est Damien BONFANTI et Frédéric RENEVEY est membre du Conseil administratif.

Quelques informations que vous avez trouvées sur vos tables : deux manifestations organisées par le service culturel, une exposition qui sera vernie vendredi prochain à la villa Bernasconi, « conversation autour d'une collection » ; je vous invite à venir voir des œuvres collectées au cours des années par un fils et sa mère collectionneurs qui ont, à travers les années, réuni des pièces d'un intérêt certain.

Vous informer également qu'une manifestation d'une journée, « Un dimanche au fil de l'Aire », est organisée le 10 juillet 2016 dans les parcs de la ville de Lancy - plus particulièrement Bernasconi, Tressy-Cordy et Navazza. Je vous invite également, si vous n'êtes pas encore en vacances loin de Genève, à profiter de cette manifestation.

M. BONFANTI : comme vous l'avez constaté, le service de l'environnement a déposé sur vos places un bac aéré pour vos cuisines respectives.

Ces bacs aérés - les élus de la Commission du développement durable le savent - seront transmis à l'ensemble des ménages lancéens, l'objectif étant d'augmenter la valorisation des déchets verts qui, la plupart du temps, se retrouvent malheureusement incinérés. Il s'agit d'un tiers des ordures ménagères, 30% des ordures que vous avez chez vous concernent les déchets verts, qui ne sont malheureusement pas valorisés, l'objectif étant pour le Canton de valoriser

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

ces déchets verts, et ainsi augmenter le taux de recyclage global du canton afin d'éviter la taxe au sac.

Vous savez, en effet, que si d'ici quelques années nous n'atteignons pas les objectifs astreints au niveau cantonal de notre taux de recyclage, nous devons malheureusement intégrer cette taxe au sac, laquelle pose énormément de problèmes dans certains cantons. C'est pour cela que c'est une des dernières solutions que nous avons pour augmenter notre taux de recyclage.

Je vous incite à utiliser ces bacs aérés qui posent beaucoup moins de problèmes que les autres bacs disposés dans les cuisines précédemment. Si vous avez des questions, nous pourrions y répondre, ainsi que le GESDEC, qui est le service qui pilote cette problématique.

M. RENEVEY : vous avez aussi trouvé sur vos places quelques informations concernant la villa Tacchini et ses activités estivales. Ce qui m'amène également à vous parler très rapidement d'un programme d'été que vous avez probablement tous reçu dans vos boîtes aux lettres. Je compte vous expliquer les tenants et aboutissants de ce petit projet lors de la prochaine commission, on verra si c'est la commission sociale ou des sports, probablement sports, de la rentrée, pour vous expliquer aussi d'où vient cette idée et ce qui est mis en place à travers ce petit programme. Je vous en parlerai de façon un peu plus détaillée à ce moment.

### 5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

### 6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

#### a) Révision du plan directeur communal – Plan directeur des chemins piétons – Crédit d'étude (Fr. 240'000.--) (060-16.06)

=====

M. BONFANTI : il s'agit du plan directeur communal. Celui que nous connaissons jusqu'à présent a été réalisé en décembre 2008 et l'Etat nous demande une mise à jour de ce plan directeur communal.

Je vous rappelle que c'est un outil urbanistique, l'objectif de ce plan est de se projeter à moyen et à long terme dans notre commune sur des problématiques qui touchent la mobilité, les espaces publics, l'habitat, l'environnement et d'autres problématiques. Il s'agit d'anticiper les problèmes, de tenir compte des attentes et des besoins de la population, de questionner les services – cela c'est une bonne méthodologie qui sera mise en place et qui vous sera présentée en Commission de l'aménagement.

En effet, les derniers plans directeurs communaux n'ont jamais vraiment été utilisés comme ils auraient dû l'être dans l'administration et nous souhaitons ardemment maintenant réaliser un document qui soit vraiment utilisé dans l'administration. C'est pour cela que nous avons entamé une méthodologie qui consiste à faire une démarche participative auprès des services pour qu'ils puissent vraiment travailler en commun à la réalisation de ce plan directeur communal, pour que par la suite ils puissent vraiment l'utiliser sur le moyen et le long terme.

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

Evidemment, nous nous y emploierons et nous travaillerons sur la problématique des chemins pour piétons, élément qui n'a pas été effectué ces dernières années.

Le plan piétons que nous souhaitons réaliser à Lancy et la mobilité douce est importante à nos yeux ; on ne s'en rend pas toujours bien compte que nous pouvons des fois effectuer des distances relativement courtes à pied au lieu de prendre un véhicule, même un vélo ou les transports publics.

L'objectif est de travailler là-dessus pour pouvoir présenter d'ici quelques années un plan piétons à la commune et nous travaillerons aussi sur le réseau cyclable, l'objectif étant de pouvoir voir où nous en sommes à ce niveau et de voir ce que nous pouvons améliorer ; il y a des fois ce que l'on appelle des points noirs, ce sont des lieux qui sont plus accidentogènes que d'autres pour les cyclistes, il y a aussi des fois des décrochements, c'est-à-dire que le réseau n'est pas continu, mais discontinu, l'objectif étant de pouvoir améliorer ce réseau pour que les cyclistes puissent employer et améliorer la mobilité sur Genève.

M. VINCENT : il y a donc une proposition de transmettre ce projet de délibération à la Commission de l'aménagement et celle des finances. Si personne n'a de remarque à faire, nous passons au vote.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, puis à la Commission des finances et du logement.*

### **b) Stade de Marignac – Assainissement de la chaufferie et de la ventilation – Crédit de construction (Fr. 430'000.--) (061-16.06)**

=====

M. LORENZINI : il s'agit du bâtiment où se trouvent la buvette, les vestiaires et l'appartement du concierge du stade de Marignac. Ce bâtiment qui comporte de grandes carences énergétiques a fait l'objet d'un audit obligatoire l'année passée. Il en est ressorti que la piste du remplacement de l'installation de chauffage et de ventilation devrait permettre à ce bâtiment de revenir dans les quotas admissibles. Il faut également dire que la chaufferie fait l'objet d'une obligation de mise en conformité qui échoit prochainement. Ce dossier fera l'objet d'une présentation sur la base d'une étude qui a été menée par un ingénieur spécialisé mandaté pour l'occasion.

M. VINCENT : il y a une proposition du Bureau de transmettre cet objet à la Commission des travaux et constructions. Si personne ne souhaite faire de remarques, nous passons au vote.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.*

### **b) Ecole des Marbriers – Concours d'architecture – Crédit d'investissement (Fr. 270'000.--) (062-16.06)**

=====

M. LORENZINI : c'est un dossier d'importance qui va occuper cette législature et probablement la suivante. La planification scolaire fait ressortir une augmentation constante du nombre d'habitants au Petit-Lancy, avec des grands périmètres qui sont en cours de développement comme les Marbriers, ou qui vont se développer prochainement comme Surville et à terme,

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

évidemment à plus longue échéance, mais malgré tout il y a une forte probabilité que le quartier de villas du Plateau se densifie à son tour.

Tout cela a amené à la conclusion qu'il n'était pas envisageable de supporter cet accroissement de population et donc le nombre d'élèves y relatif dans les bâtiments scolaires actuels, même en imaginant un agrandissement de ces derniers et qu'il était dès lors nécessaire de penser à la construction et à la réalisation d'un nouveau groupe scolaire.

Ce nouveau groupe scolaire serait positionné dans le quartier des Marbriers, à l'emplacement actuel de la maison de quartier provisoire. Des parcelles appartenant à la commune de Lancy avaient d'ailleurs été imaginées dans le cadre du plan directeur et dans le cadre du PDQ pour une telle installation.

La planification va se faire sur un certain laps de temps, sachant que les besoins se font par vague, de manière continue et que le projet devra prévoir la possibilité de réaliser le groupe scolaire en deux phases, soit en deux demi-groupes scolaires, le premier étant nécessaire à l'horizon des années 2022.

M. VINCENT : il y a une proposition du Bureau de transmettre cet objet à la commission conjointe des travaux et sociale, puis à la commission des finances. Si personne n'a de remarque, nous passons au vote.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe des travaux et constructions et sociale, puis à la Commission des finances et du logement.*

**7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 mai 2016 –  
Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN**

---

**a) Rénovation et agrandissement du terrain d'aventures du Petit-Lancy – Crédit d'étude  
(Fr. 90'000.--) (058-16.05)**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : il était nécessaire d'améliorer l'énergétique dans ce bâtiment et par la même occasion, étudier les potentialités d'agrandissement.

Il est possible d'agrandir légèrement les côtés sous la forme d'une véranda et de trouver des nouveaux espaces demandés par l'association. Il y a ensuite un certain nombre d'aménagements intérieurs à réaliser, au niveau du sous-sol et à l'entrée, qui est sans véritables vestiaires et les wc ne sont pas aux normes. L'espace cuisine est également à refaire et les combles doivent être réaménagés. A cet effet, une étude par un architecte est nécessaire et elle doit être complétée par celle d'ingénieurs. Il faut également effectuer une expertise amiante car l'intervention se fait dans un bâtiment ancien et compter encore quelques frais complémentaires.

Le service des travaux va être impliqué et aura besoin d'un architecte en appui.

Le crédit se monte à Fr. 90'000.— et il a été accepté à l'unanimité.

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

M. FONTAINE : pour notre groupe, on a bien discuté de ce sujet. En commission des travaux, on nous a parlé uniquement de rénovations et vu le montant de Fr. 90'000.— d'honoraires, connaissant plus ou moins le barème, on va arriver sur une rénovation d'environ 1 million.

Notre groupe se pose la question s'il ne serait pas plus intéressant de raser cette maison qui n'a aucun intérêt architectural. Pour cela, nous proposons un amendement en demandant à l'architecte de nous prouver qu'une rénovation coûte moins cher que de démolir, tout cela sans faire de concours ou autre programme trop compliqué, mais simplement en se basant sur la norme SIA mètre cube de démolition/mètre cube de reconstruction. Je pense que sans dépenser beaucoup d'argent, on doit pouvoir être sûr que ces rénovations sont de bon aloi.

Je vous propose de rajouter un amendement dans cet arrêté qui dit : que soit intégrée au crédit l'étude d'une démolition/reconstruction pour un éventuel bâtiment neuf.

Mme GILLIERON : pour les Verts, on rejoint la position de notre préopinant. On est aussi d'avis que les travaux sont élevés, que le montant pourrait être utilisé peut-être d'une autre manière et on se pose aussi la question du positionnement de la maison par rapport à un terrain qui est très allongé. De ce fait, cela nous paraît vraiment pertinent, pour la question du prix et pour l'emplacement de la maison, d'étudier une reconstruction de la maison à un autre emplacement, qui permettrait aussi à ce terrain d'aventures de fonctionner pendant les travaux, puisqu'on pourrait garder les deux bâtiments le temps que l'autre bâtiment soit construit.

M. LORENZINI : ce sujet avait été abordé en commission. J'avais évoqué un certain nombre d'arguments qui faisaient que probablement l'option d'une démolition-reconstruction arriverait à un budget supérieur à celle de la rénovation, mais en présentant évidemment des avantages certains, puisqu'un bâtiment neuf a des performances énergétiques et une fonctionnalité accrue par rapport à une rénovation. J'avais évoqué le fait que, sur le principe, cela ne posait aucun problème que cela soit étudié dans le cadre de ce crédit d'étude.

M. VINCENT : je vous propose de voter l'amendement. Pourriez-vous le relire M. FONTAINE ?

M. FONTAINE : « que soit intégrée au crédit l'étude d'une démolition-reconstruction d'un bâtiment neuf ».

M. VINCENT : je mets au vote cet amendement.

***L'amendement est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. VINCENT : nous votons maintenant l'arrêté amendé.

*Vu la nécessité de procéder à des travaux de rénovation, rafraîchissement et agrandissement de la villa du Terrain d'aventures du Petit-Lancy, située à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle 5, au Petit-Lancy ;*

*Vu que ces travaux seront réalisés en coordination avec ceux du futur parc des Morgines ;*

*Vu l'état de vétusté du bâtiment et la nécessité d'agrandir sa capacité d'accueil ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 mai 2016 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 90'000.— pour la rénovation, rafraîchissement et agrandissement du bâtiment du Terrain d'aventures du Petit-Lancy ;
2. que soit intégrée à ce crédit l'étude d'une démolition et reconstruction d'un bâtiment neuf ;
3. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 35.503,
4. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 35.143,
5. en cas de réalisation du projet, ces frais d'étude seront intégrés au crédit de réalisation et seront amortis conjointement en 20 ans sous la rubrique 35.331,
6. de prévoir, au cas où le projet ne se réaliserait pas, un amortissement de 5 annuités dès l'année qui suit l'abandon du projet, sous la rubrique 35.331.

**L'arrêté 058-16.05, amendé, est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).**

**b) Réalisation de collecteurs EU/EP au chemin Dami- Crédit d'investissement (Fr. 995'000.--)  
(056-16.05)**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : cet équipement a la particularité d'être intercommunal. En effet, les eaux séparées d'un quartier de villas voisin s'écoulent de la commune de Plan-les-Ouates à travers ces collecteurs qui vont être réalisés.

La réalisation des collecteurs au chemin Dami se situe dans la partie sud de Lancy, à hauteur de la route de Saconnex-d'Arve et de la route de la Chapelle. Le projet consiste à mettre en séparatif tout le quartier résidentiel.

Une partie des eaux se rejette déjà dans les collecteurs du chemin de la Commanderie, mais l'essentiel sera collecté dans le système séparatif qui sera mis en place dans le cadre des travaux liés à la demande de crédit.

Un certain nombre de rues de la commune de Plan-les-Ouates se trouvent déjà en système séparatif et c'est la dernière rue, qui se trouve au sud de Lancy, qui est encore en système unitaire.

La première étape a été réalisée préalablement à cette demande de crédit et elle a été prise dans le budget de fonctionnement. En effet, l'aménagement de la route de la Chapelle opéré par le canton a nécessité la pose de deux attentes, pour les eaux claires et les eaux usées afin de pouvoir sortir de l'assiette de la route cantonale, le temps que le canton réaménage définitivement sa chaussée. C'était prévu pour ce printemps et ces travaux devraient se terminer dans le courant de l'automne.

La deuxième étape débutera dès le mois de septembre, sur environ 200-230 mètres.

Les travaux commenceront, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire qui est en cours d'instruction, dès fin septembre, pour une durée de 10 mois environ.

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

A l'unanimité, les membres de la commission préavisent favorablement le crédit d'investissement de Fr. 995'000.— destiné à la réalisation de collecteurs EU/EP au chemin Dami.

M. VINCENT : personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu le projet de mise en séparatif de l'ensemble du territoire communal entrepris afin de respecter les réglementations des lois cantonales et fédérales en la matière ;*

*Vu la réalisation de nouveaux équipements séparatifs entrepris par la Commune de Plan-les-Ouates aux chemins de la Commanderie et Massenet ;*

*Vu que le chemin Dami et l'avenue Rossini sont les derniers chemins encore en système unitaire au sud-ouest de la route de La-Chapelle ;*

*Vu que les équipements projetés seront en partie financés par la Commune de Plan-les-Ouates ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 mai 2016 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 995'000.-- destiné à la réalisation de collecteurs EU/EP au chemin Dami ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 71.501,*
3. *de porter ces sommes au bilan, sous la rubrique 71.141,*
4. *de financer partiellement ce crédit par une participation de la Commune de Plan-les-Ouates estimée à Fr. 264'600.--, soit 27% du coût de l'assainissement, par le compte des recettes d'investissements, sous la rubrique 71.619,*
5. *De financer ce crédit (pour la part de la Ville de Lancy) au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 71.452,*
6. *d'amortir la somme nette en 30 ans, dès 2017, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 71.331,*
7. *de conditionner l'engagement de la Ville de Lancy à l'acceptation par la Commune de Plan-les-Ouates d'une délibération similaire pour sa part des travaux.*

**L'arrêté 056-16.05 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).**

**Séance ordinaire du 23 juin 2016****c) Quartier des Semailles – Réseaux d’assainissement publics et collectifs privés d’intérêt local – Crédit d’étude (Fr. 385'000.--) (059-16.05)**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : il s’agit d’un quartier en devenir. Trois PLQ sur quatre sont déjà en force. Des autorisations de construire sont en train d’être demandées ou déjà obtenues, ce qui laisse présager que des chantiers devraient s’ouvrir prochainement, raison pour laquelle il est nécessaire d’étudier la globalité de la mise en séparatif du périmètre.

L’urbanisation du périmètre nécessite la réalisation d’assainissements publics et la mise en place d’installations collectives-privées d’intérêt local. Des architectes ont été reçus pour voir quelles seraient les mesures transitoires à mettre en place le temps que ces réseaux et installations puissent être réalisés par la commune.

Le crédit est divisé en deux parties :

1. Réseau d’assainissement public : sur la base du schéma directeur de gestion et d’évacuation des eaux du quartier des Semailles et compte tenu des travaux réalisés sur le collecteur d’eaux usées vers le chemin des Verjus, il est possible de démontrer que par rapport à une future urbanisation du quartier, le collecteur ne pourra pas reprendre les débits. Il faut donc un mandataire spécialisé pour établir un cahier des charges. Ce collecteur, qui a une incapacité hydraulique, se trouve en contre-bas des bâtiments et ne peut être utilisé, car il y aurait une possibilité de débordement. L’exutoire se fera au niveau d’un collecteur primaire de gros diamètre qui pourra effectivement rejeter ce débit. Au niveau des eaux usées, il faudra réaliser 1 km de collecteur nouveau.

2. Réseau collectif privé d’intérêt local : il s’agit de 5 PLQ dont 4 sont adoptés et 1 en cours de procédure, celui des Palettes. L’autorisation de construire est en cours d’instruction. Ces 5 PLQ ont déjà des emplacements prévus pour les bassins de rétention. Des images de principe ont également été réalisées pour ces PLQ dits collectifs-privés d’intérêt local et qui se trouvent dans une zone de développement. Il est donc d’usage que la commune pilote ce genre d’opérations. Les nouvelles installations collectives privées situées en zone de développement qui présentent un intérêt local sont financées à hauteur de 75% par les propriétaires privés et à hauteur de 25% par la commune. Ce mode de faire résulte du fait que ces PLQ sont sur des parcelles de propriétaires différents.

Suite au vote du crédit d’étude par le Conseil municipal, il devrait être possible, à l’issue du délai référendaire, de commencer les études au début octobre 2016.

A l’unanimité, les membres de la commission préavisent favorablement le crédit d’étude.

M. VINCENT : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu que l’urbanisation du secteur sud du quartier des Semailles nécessite la réalisation de nouveaux réseaux d’assainissement publics ainsi que l’adaptation de réseaux existants ;*

*Vu que le secteur sud du quartier des Semailles est aujourd’hui essentiellement résidentiel et de ce fait dispose encore d’équipements d’assainissement en lien avec une zone d’affectation 5 ;*

*Vu que le déclassement du terrain en zone de développement 3 et l’adoption des plans localisés de quartier, les réseaux publics d’assainissement actuels ne permettent pas de reprendre les eaux des futures constructions ;*

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

*Vu la prise en charge des études par le Fonds intercommunal d'assainissement ;*

*Vu que le crédit d'étude comprend d'une part les réseaux d'assainissement publics (réseau secondaire communal) et, d'autre part, les réseaux d'assainissement collectifs privés d'intérêt local ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 mai 2016 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 385'000.-- destiné à l'étude pour la réalisation de réseaux d'assainissement publics et collectifs privés d'intérêt local dans le quartier des Semailles ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements sous la rubrique 71.501 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 71.141 ;*
4. *de financer ce crédit par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique 71.619 ;*
5. *de prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA.*

***L'arrêté 059-16.05 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

### c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : un passage-piétons a été créé à la route de la Chapelle, et l'autorisation pour installer un kit école vient d'être obtenue. Il y a également une patrouilleuse scolaire qui œuvre sur le site depuis quelques mois.

La commission avait voté un crédit d'investissement trisannuel pour le remplacement des fenêtres. Cette année, deux importants lots sont prévus pour deux écoles : l'école du Petit-Lancy et l'école Cérésolle. Les travaux vont être réalisés durant l'été en l'absence des élèves.

Le Conseil administratif reçoit fréquemment des demandes de personnes selon lesquelles la vitesse de circulation est trop élevée dans la zone du chemin des Pâquerettes. Un comptage avait été fait à l'époque qui avait révélé qu'il y avait beaucoup d'enfants en raison de l'école, mais il n'y avait pas eu de mesures complémentaires prises. Le constat est que les vitesses sont majoritairement respectées. A part limiter le nombre de personnes qui n'ont rien à faire sur ces chemins, il n'y a pas d'autres mesures.

**Séance ordinaire du 23 juin 2016****8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 1<sup>er</sup> juin 2016 –  
Rapporteur : M. Christian HAAS**

**Exercice du droit de préemption de la Ville de Lancy pour l'acquisition des parcelles 34 et 35, sises respectivement avenue du Petit-Lancy 47 et plateau de St-Georges (partie du chemin Daniel-Ilhy), propriété de M. Michel MORET (Fr.1'081'500.--)**

=====

M. HAAS présente le sujet : le conseiller administratif présente ce sujet : il s'agit de deux parcelles appartenant à M. Michel MORET, situées dans un PLQ entré en force en 2012. Ces parcelles sont situées en zone de développement et le Conseil d'Etat a indiqué formellement ne pas vouloir user de son droit de préemption. Pour tenir compte des délais légaux, La Ville de Lancy a jusqu'au 27 juin pour se déterminer.

Selon M. BONFANTI, trois raisons devraient encourager Lancy à préempter :

- Avoir une implication formelle dans ce PLQ, permettant de donner une orientation à l'ouvrage.
- Répondre aux besoins et attentes des habitants de ce quartier, en pouvant entrer en matière sur la réalisation d'une surface commerciale suffisamment grande (soit environ 1000 mètres carrés) qui pourrait permettre à des enseignes connues de s'installer.
- Utiliser le droit de préempter comme un acte politique, permettant à la commune d'acquérir des zones stratégiques.

M. GUERITEY, chef du service des travaux et de l'urbanisme, apporte encore un éclairage important : avec l'achat des deux parcelles, cela ne permettrait pas de réaliser la totalité du PLQ, il serait impératif de trouver un accord avec M. MORET pour disposer d'une surface permettant d'envisager la réalisation d'une surface commerciale de 1000 mètres carrés.

Il est encore précisé le prix de cette transaction éventuelle, soit 1.081.500.- frais d'acte inclus, et que le budget communal prévoit un montant de 2 millions pour ce genre d'acquisition.

Dans le débat qui suit, plusieurs questions sont posées par les commissaires :

- Si la commune ne préemptait pas, quelle serait la garantie de voir se réaliser une surface commerciale ?
- Quel est exactement la position de l'Etat dans ce processus ?
- Si la commune devait se retrouver maître des 25% de la surface du périmètre, cela permettrait-il vraiment d'influencer les autres constructeurs ?
- Quelles seraient les échéances dans la perspective de réalisation du PLQ si la commune devenait propriétaire des parcelles concernées ?
- Quelle est la position du promoteur qui est intéressé à réaliser sur ces parcelles ?
- Comment se ferait l'articulation avec les autres surfaces si c'était le promoteur qui devait réaliser ?

Des éléments sont fournis par Mme NAHORY, qui précise que l'image présentée par le promoteur est une modification majeure du PLQ. En réponse également, M. GUERITEY donne lecture du courrier adressé le 30 mai par M. PILLET, le promoteur intéressé.

La commission le connaît bien puisqu'il a réalisé le centre commercial des Mouilles et un immeuble à l'avenue du Cimetière.

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

L'intention de ce promoteur peut se résumer ainsi : il fait tout son possible pour ce qui est du souhait du Conseil administratif de permettre l'implantation d'une surface alimentaire dans le quartier dans un futur qu'il souhaite proche.

Il indique encore dans son courrier une complexité juridique qui ne facilite pas le montage de l'opération immobilière définie par le PLQ 29795.

Deux interventions encore de commissaires pour souligner la difficulté de certaines familles du quartier pour faire des courses et de la pertinence de mettre un pied dans ce PLQ, qui même s'il ne devait pas se réaliser tout de suite, ne mettrait pas en péril le budget de la commune.

La délibération est acceptée par 7 voix, 4 absentions et 0 voix contre.

Un échange au niveau de la commission s'ensuit encore quant aux orientations et à l'information qui doit circuler sur les possibilités d'exercer le droit de préemption.

M. AESCHBACHER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce soir, le Conseiller administratif délégué à l'aménagement du territoire nous propose d'exercer notre droit de préemption sur les parcelles 34, 35 et 47 situées au Petit-Lancy dans le quartier du plateau.

Comme le rapporteur nous l'a si bien rappelé, ces parcelles se trouvent en zone de développement et la commune peut exercer son droit de préemption dans le cas où l'Etat ne souhaite pas le faire. Ce qui est le cas d'espèce.

D'où notre première interrogation : pourquoi l'Etat ne souhaite pas exercer son droit si c'est une si bonne affaire, comme nous l'avons entendu en commission de la part des bancs de gauche ?

Votre conseiller administratif nous a ensuite expliqué qu'il faut préempter. Pour pouvoir participer au PLQ et pour garantir la venue d'un magasin alimentaire dans ce quartier selon les souhaits des habitants. Il a même terminé en nous expliquant, cerise sur le gâteau, qu'il fallait préempter car il y avait un intérêt politique, démonstration s'il en est qu'il ne devait pas être très persuadé de ses propos. En effet le groupe PLR ne voit pas en quoi le fait qu'il y ait un intérêt politique légitime l'exercice du droit de préemption.

En ce qui concerne les deux autres raisons, nous avons également de la peine à les comprendre. En effet, si nous suivons le raisonnement du Conseil administratif, il sera nécessaire que la commune exerce son droit dans tous les PLQ qui seront appelés à se développer et vous êtes bien placé mes chers collègues pour savoir qu'il va y en avoir beaucoup afin de participer, comme il le dit si bien, à la réalisation de ces PLQ. De notre côté, nous ne sommes pas certains que le montant actuellement à disposition au budget, soit 2 millions, suffise pour les prochaines années.

L'autre motivation est de garantir la venue d'un magasin dans ce quartier. Nous comprenons parfaitement ce souhait, mais avons de la peine à comprendre pourquoi il est nécessaire que la commune préempte dès lors que le promoteur s'est engagé par écrit à garantir les espaces nécessaires pour un magasin alimentaire. Vous ne pouvez pas dire le contraire puisque nous avons tous reçu un courrier d'engagement dans ce sens.

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

Nous tenons également à rappeler qu'il est également à bout touchant dans ses négociations avec les différents propriétaires puisqu'il souhaite déposer prochainement une demande en autorisation de construire.

Enfin, nous souhaitons rappeler qu'en cas d'achat de ces parcelles il sera également nécessaire de trouver un accord avec les deux entreprises qui s'y trouvent avant de pouvoir démarrer quoi que ce soit.

Or, en commission rien ne nous a été dit à ce sujet. De notre côté, nous pouvons affirmer qu'au Fr. 1'081'500.— que vous souhaitez nous voir voter ce soir pour acquérir ces parcelles, il faudra rajouter une somme qui devrait avoisiner les Fr. 800'000.— pour indemniser les deux entreprises. Ce n'est donc pas Fr. 1'081'500.--, mais près de deux millions que nous devons déboursier soit le montant annuel alloué actuellement au budget pour ce type d'acquisition.

C'est pourquoi le groupe PLR a de la peine à comprendre la volonté de la commune d'acquérir, dans ce cas de figure, ces parcelles, afin de devenir finalement propriétaire d'un magasin, alors même qu'elle pourrait utiliser cette somme pour acquérir des parcelles permettant la construction de logements à loyer modéré dont vous êtes, mesdames et messieurs de gauche, plutôt friands.

M. FONTAINE : je ne vais pas faire comme M. AESCHBACHER, je n'ai rien préparé. J'aimerais juste vous répéter ce qu'il s'est dit au sein de notre groupe, le MCG.

Nous étions bien partagés sur le fait d'utiliser le droit de préemption ou pas. Dans les arguments pour, il y a ceux du Conseil administratif ; dans les arguments contre, il y a le fait qu'il ne s'agit que de 25% de tout cela. Avec 25 %, on pense que notre poids ne sera pas bien lourd.

D'autre part, on a reçu aussi du promoteur, dont on a entendu qu'il s'appelait M. PILLET, ce dernier a construit maints et maints immeubles sur la commune. Jusqu'à aujourd'hui, la commune lui a toujours fait confiance, aujourd'hui qu'il est à bout touchant sur un de ses projets, on a un peu de la peine à se dire si on va l'embêter ou non, si l'on va utiliser ce droit de préemption ou pas. Pour nous, il y a un peu d'influence avec malheureusement que 25%, si on pouvait acheter beaucoup plus, ce serait différent, mais comme on ne peut acheter que 25%, on estime que le jeu n'en vaut pas la chandelle, 25% nous ne serions pas majoritaire, donc nous refuserons d'utiliser ce droit de préemption.

M. HAAS : le 10 septembre 2012 – une majorité d'entre vous n'était pas là – nous avons été convoqués en séance extraordinaire du Conseil municipal avec l'ordre du jour suivant : exercice du droit de préemption de la Ville de Lancy, dans le cadre d'une promesse de vente de deux parcelles dans le quartier de l'Ancien-Puits. Cela tombe bien, ce n'est pas fait exprès, j'ai cette présentation en information un peu plus tard, donc on pourra faire le lien.

Pour vous résumer cette séance extraordinaire, où l'on était nombreux - je vois dans le procès-verbal que Damien BONFANTI était excusé - il n'y aura donc pas le regard historique, mais tous les autres étaient là et puis il n'y a que les écrits qui restent. Le débat à l'époque avait quasiment été un débat, peut-être un peu comme l'a supposé M. AESCHBACHER ce soir, droite-gauche, on avait eu un débat quasi homérique entre, d'un côté – et plutôt sur ma droite – M. Yves FAVRE, et sur ma gauche, M. Cyril MIZRAHI.

Les positions de l'époque étaient assez tranchées. M. Yves FAVRE, que vous connaissez tous relativement bien, avait des explications très convaincantes sur la manière dont les promoteurs – qui font du bon boulot, qui sont bien soutenus et qui maîtrisent toutes les procédures d'Etat

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

et le taux d'occupation et toutes les contraintes que l'on connaît - pouvaient permettre de réaliser assez rapidement ce PLQ.

A gauche, clairement l'intérêt était de dire que la Ville de Lancy préempte parce qu'on maîtrisera cette parcelle et l'on pourra la développer comme on en a envie avec plutôt des petits immeubles, des choses assez sympas, etc. Vous verrez où on en est aujourd'hui.

Pour vous rappeler quand même, et vous allez voir où je voulais en venir avec mon rappel historique, cette orientation de l'époque était dédiée, et les termes qu'on a entendus ce soir - choix politique, importance pour la commune de s'impliquer - on était sur un PLQ uniquement dédié à du logement. Le montant de l'époque pour l'achat de ces deux parcelles était un peu plus élevé, Fr. 3'465'000.--, donc un peu plus du triple qu'aujourd'hui, et surtout le budget de la Ville de Lancy, aujourd'hui on a une ligne de Fr. 2'000'000.— qui, à l'époque, avait déjà été utilisée pour d'autres objets et on n'avait pas les sous. Donc, la question de l'entrée en matière pour des questions budgétaires avait aussi une importance très différente.

Moi, ma lecture de ce qu'on appelle le choix politique et l'orientation d'aujourd'hui, est différente puisque cela nous a été présenté en commission comme cela - et j'ai essayé de le rapporter fidèlement dans mon rapport - c'est que l'on est vraiment, au départ en tout cas, avec une véritable demande des habitants du quartier, de la population lancéenne, dans un quartier - les Marbriers - où la densité et tout ce qui se développe autour est énorme et où il n'y a effectivement pas de surface commerciale ni magasin alimentaire.

Evidemment, si la volonté politique et le signal que l'on veut donner à nos habitants, est de s'impliquer dans le droit de préempter dans quelque chose que l'on ne maîtrisera pas complètement et qui est de donner un signe clair que l'on veut écouter les vœux de la population lancéenne, qui est d'avoir une surface commerciale là, on n'est pas du tout dans le même cas de figure qu'en 2012 dans cet exercice de droit de préemption.

C'est la raison pour laquelle, sur l'arrêté de ce soir, une majorité du groupe PDC devrait le soutenir.

M. MAUGUÉ : je rebondis sur ce que vient de dire mon préopinant, il s'agit de maîtriser le développement foncier de la commune. Ici, il y a une nécessité manifeste de créer, de prévoir une surface commerciale. Donc, je trouve un peu paradoxale la position des promoteurs qui nous disent qu'ils font tout leur possible - ce n'est pas un engagement, il faut bien lire leur courrier, ils font tout leur possible c'est un vœu pieux - ils font tout leur possible pour réaliser cette surface commerciale et comme par hasard, si la commune devait préempter, cela ne devrait - si je vous comprends bien - pas se faire. Là, il y a un véritable paradoxe, si ce promoteur veut vraiment réaliser cette surface commerciale, on ne voit pas pourquoi le fait que la commune préempte poserait un quelconque problème.

A cela s'ajoute que - j'aimerais quand même observer que c'est un peu étrange - on est sorti de commission avec 7 voix pour, 4 abstentions, pas d'opposition, on reçoit un courrier personnalisé - c'est ma première législature, je n'ai pas forcément l'habitude, mais c'est un procédé assez particulier - et tout à coup il y a une certaine hésitation qui se manifeste. Je me demande si, au fond, les locataires des immeubles Pillet ne devraient pas s'abstenir dans cette affaire.

Sur l'investissement, c'est un rendement - c'est ce que l'on avait évoqué, c'est de dire que même si cela ne se fait pas tout de suite, même si cela prend du temps, ce n'est pas de l'argent mal placé. Aujourd'hui, placer 1 million à 3% de rendement, 3% de rendement c'est le rendement locatif de la villa, ce n'est pas un si mauvais placement. En tout cas, je ne pense pas que nos citoyens vont nous reprocher de placer à tort et à travers notre argent en devant

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

peut-être patienter quelque peu pour que le projet se réalise, mais un projet, comme l'a dit M. HAAS auparavant, qui est attendu par les habitants.

On pensera à la Chapelle-Les Sciens où des zones commerciales étaient prévues, la commune n'a pas eu l'opportunité de pouvoir s'investir et de pouvoir maîtriser le développement à cet endroit, eh bien il n'y a pas de commerce, en tout cas pas de commerce d'importance, pour les habitants.

J'en finirai avec ces Fr. 800'000.— pour indemniser les entreprises avoisinantes, je ne sais pas d'où nos collègues du PLR le sortent, mais on n'a rien entendu dans ce sens dans les débats de la commission, et cela me surprend passablement.

Pour ces motifs, le groupe Socialiste votera cet arrêté.

M. SIDLER : j'aimerais remercier le Conseil administratif de nous faire cette proposition. On peut constater que ce droit existe de préempter, il est relativement peu utilisé, peut-être trop peu, c'est pour cela qu'à chaque fois que le Conseil municipal est saisi d'une telle proposition, on est un peu dérouté, notamment par le fait qu'il y a une urgence à traiter cela dans le délai de 30 jours, mais je pense qu'il est important de voir que dans une ville comme Lancy qui se développe rapidement, il est important que la ville puisse garder une certaine action dans le développement des quartiers, de s'assurer que la qualité de vie, pour les habitants actuels et pour les futurs citoyens lancéens, soit garantie.

On constate aujourd'hui que la motivation principale, c'est le manque cruel de magasins alimentaires dans ce quartier qu'on a construit, qu'on a voulu, et l'on n'a pas réussi à faire – on a la poste qui va peut-être déménager là-bas - mais il n'y a pas de magasin alimentaire digne de ce nom dans ce périmètre et je pense qu'il est urgent, pour tous les gens qui habitent dans ce quartier et qui le demandent, de remédier à ce problème.

Je remercie aussi M. HAAS qui nous a rappelé justement le dernier exercice de droit de préemption qu'on a eu l'occasion d'essayer de faire dans ce Municipal et qui n'a malheureusement pas abouti, parce qu'on nous a expliqué que les choses pouvaient se faire naturellement, sans besoin d'intervention du Municipal. On constate que c'est peut-être possible, mais ce n'est pas l'idéal, c'est en tout cas plus difficile pour nous d'agir et de cadrer les orientations que l'on veut lorsqu'on n'a pas du tout de maîtrise foncière sur les objets. Donc je vous invite à voter, comme les Verts, oui à cet arrêté.

M. BONFANTI : quelques informations par rapport à ce que j'ai entendu, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit parce que vous l'avez très bien dit, de tous les bords d'ailleurs. Pourquoi l'Etat ne préempte-t-il pas ? parce qu'il est déjà dans ce PLQ. Il n'a pas d'intérêt à développer encore plus sa superficie parce qu'il a déjà un pied dans le PLQ, ce que nous souhaitons d'ailleurs faire, nous souhaitons avoir un pied dans ce PLQ pour pouvoir ensuite infléchir les décisions. Si nous nous rendons compte que les décisions ne vont pas dans le sens des habitants de ce quartier, qu'un centre commercial alimentaire ne peut pas se développer là, nous bloquerons cette décision et ferons tout pour pouvoir aller dans ce sens. C'est vraiment l'intérêt d'avoir un pied dans ce PLQ. M. MAUGUÉ l'a aussi très bien dit, la lettre qui a été envoyée par le promoteur n'est pas un engagement ferme, il dit juste qu'il va faire tout son possible. Je vous rappelle que l'objectif d'un promoteur en général est d'avoir un rendement assez rapide, si à un moment donné il se rend compte que les négociations ne vont pas bon train, qu'il perd son temps, il n'hésitera à aller voir d'autres entreprises qui seront certainement très intéressées à se localiser dans ce PLQ.

Par rapport aux entreprises qui sont déjà localisées sur ce PLQ, nous avons des possibilités de relocalisation. Nous avons actuellement un projet sous le viaduc de l'avenue des Grandes-

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

Communes. Nous sommes en travail depuis quelques mois déjà avec une entreprise qui souhaite intégrer des boxes pour entreprises, des marbriers pourraient très bien s'installer là-dessous. C'est un travail que nous voulons vous présenter, il arrive à bout touchant, ces surfaces sont propriété de la Ville de Lancy, ce que le promoteur ne pourrait pas faire. Il pourrait acheter, certes, mais il devrait encore acheter l'entreprise, cela coûterait de l'argent. Nous, nous pouvons proposer aux entreprises qui sont actuellement présentes dans ce PLQ, d'être délocalisées et de continuer leur activité, je crois que tout le monde est gagnant à ce niveau.

Concernant les propos de M. FONTAINE, nous n'aurions que 25% du PLQ certes, mais nous avons l'Etat qui est avec nous et qui a dit qu'il nous suivrait pour les décisions que nous souhaiterions avoir dans ce quartier. Donc, nous sommes plus qu'à 25%, nous atteignons pratiquement les 50%, même si nous n'avons pas la majorité, nous pouvons bloquer le PLQ car si les décisions ne vont pas dans le sens de nos habitants, si elles ne nous conviennent pas, nous pourrions bloquer et inciter l'ensemble des propriétaires à aller dans la voie qui permet de répondre aux attentes. Je le répète, nous avons des demandes des habitants de ce quartier qui sont assez fortes, qui se préoccupent de devoir chaque fois prendre leur voiture pour aller acheter des produits alimentaires. Je rappelle aussi que ce quartier est encore en développement, une école devrait venir s'y installer dans quelques années, il me semble que d'avoir un magasin alimentaire dans ce lieu est propice, c'est pourquoi nous souhaitons avoir un pied dans ce PLQ, parce que nous souhaitons le développer.

Un autre élément par rapport à M. AESCHBACHER qui nous dit qu'en somme la Ville de Lancy souhaite acheter tout terrain dans n'importe quel PLQ de la commune, ce n'est pas l'objectif et de toute façon nous n'avons pas la compétence, c'est vous qui en avez la compétence, je vous le répète, nous souhaitons acheter des terrains dans les lieux stratégiques de la commune. Ce lieu-là est hautement stratégique. D'ailleurs il suffit de voir pourquoi le promoteur a écrit à chacun d'entre vous. Si cela n'était pas aussi important que cela, il ne vous aurait pas écrit individuellement, ce qu'il a fait, ce qui prouve bien que ce terrain est essentiel à nos yeux.

M. AESCHBACHER : nous demandons le vote à l'appel nominal.

M. VINCENT : il vous faut cinq personnes qui soutiennent cette demande. Je mets au vote cette proposition. Elle est acceptée.

*Arrivée de Mme MARMY*

M. FONTAINE : on est tous sensibles aux arguments de M. BONFANTI. Il n'empêche que même avec une association avec l'Etat, on ne reste pas majoritaire, et le jour où il faudra investir, n'oubliez pas qu'il faudra investir à la hauteur de notre pourcentage, c'est-à-dire que le jour où on va devoir construire à x millions là-dessus, on aura à investir simultanément toujours avec le promoteur puisqu'il est en face et c'est lui qui pourra nous mettre des bâtons dans les roues. 25% ou 40%, cela ne change rien. De toute façon, on n'est pas majoritaire, le jour où l'on veut construire, c'est le promoteur, à qui on a mis des bâtons dans les roues aujourd'hui, qui va nous les mettre ensuite. On va se retrouver avec une vieille villa avec un bon rapport de location, mais on va devoir l'entretenir, si cela dure des années, cela va nous coûter beaucoup plus que cela va nous rapporter.

J'ajouterai que je ne connais pas personnellement M. PILLET, que ce soit PILLET ou un autre nom, cela ne change rien à notre décision, les faits sont là.

M. SIDLER : je suis surpris d'entendre le terme de mettre des bâtons dans les roues, on ne cherche pas à mettre des bâtons dans les roues, je pense que nos intérêts sont convergents

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

avec ceux de M. PILLET, une fois que cette opération aura été faite, on sera simplement à ses côtés et comme l'a dit M. BONFANTI, peut-être qu'une collectivité publique a d'autres solutions, face à des problèmes qui pourraient se poser lors de la réalisation du PLQ, a d'autres moyens à disposition et une alliance avec l'Etat pour pouvoir mener à bien le PLQ tel qu'on souhaite qu'il se réalise rapidement dans ce quartier avec le programme que les habitants attendent depuis quelques années.

Je ne comprends pas cette question d'opposer, on va aller dans le même sens, vu que l'objectif est de construire au plus vite ce programme.

M. MAUGUÉ : l'argument de la minorité de blocage, je ne l'entends pas vraiment parce que je pense que l'on a les reins plus solides que le promoteur pour attendre. C'est vrai qu'à terme, si tout devait se passer mal, on aurait cette villa à entretenir, mais encore une fois je souligne le paradoxe : le promoteur nous dit aujourd'hui avec des lettres individuelles : je fais tout mon possible pour le faire. Je ne saisis pas véritablement : on marche tous dans le même chemin, main dans la main, pour faire ce centre commercial. A partir de là, tout devrait bien se passer et je ne vois pas pourquoi le promoteur devrait nous mettre des bâtons dans les roues par la suite. S'il devait le faire, à mon sens, les promoteurs sont à la recherche de rendements nettement supérieurs à 3%, le marché nous le démontre, et il va se fatiguer plus vite que nous, parce que je pense qu'on a les reins beaucoup plus solides que cela.

Pour en revenir avec cette proposition qui m'interroge grandement de vote nominal, nous demandons le vote à bulletin secret au sens de l'article 50 du règlement.

M. FONTAINE : je vous prierai d'ôter le mot « bâtons dans les roues », c'est une expression personnelle, mais vous avez bien tous compris le sens de la démarche. Otons ce mot, mais je pense que le promoteur en question va construire maints et maints immeubles sur la commune, aujourd'hui il n'est pas à un près, il en fera un autre.

M. BONFANTI : pour répondre à certaines questions, le promoteur n'a actuellement aucune superficie sur ce PLQ, il n'a rien, pour être clair, il n'a pas acheté un autre terrain.

Par rapport à la qualité de la villa, nous avons des informations comme quoi elle est très bien entretenue et présente un bon rapport en termes d'entretien ou d'investissement ces prochaines années.

Ensuite, nous avons plusieurs possibilités sur ce que nous pourrions faire de ce terrain : nous pouvons être notre propre promoteur et construire, mais nous pouvons aussi très bien vendre le terrain à la FCIL. Je vous rappelle que nous avons une fondation immobilière, nous pourrions très bien lui vendre ce terrain, ce qui permettrait de récupérer l'argent et permettrait à la FCIL de construire des logements pour la population. On a aussi la possibilité de le mettre en droit de superficie, c'est-à-dire que nous mettons en location ce terrain pendant un certain nombre d'années et nous recevons un rendement chaque année par rapport à cette location. Les possibilités existent par la suite, par rapport au terrain qui serait acheté.

M. DEROBERT : j'aimerais revenir sur deux choses que M. MAUGUÉ a dites. Nous avons les reins solides, j'aimerais juste préciser que ce n'est pas nous, mais c'est le contribuable de notre commune, il est quand même intéressant de le soulever. La deuxième chose : je regrette la demande de M. MAUGUÉ de voter à bulletin secret, je pense que chacun ici pourrait assumer ses positions et apparemment ce n'est pas le cas de la gauche.

M. SIDLER : je dirais simplement que ce qu'on est en train de faire là, différentes collectivités ont plus l'habitude de faire des préemptions et, comme l'a dit M. BONFANTI, rien n'empêche



## Séance ordinaire du 23 juin 2016

1. D'autoriser le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Lancy, visant à acquérir la parcelle N° 34, d'une surface de 435 m2 avec bâtiment N° A57, d'une surface de 89 m2, bâtiment N° A59, d'une surface de 42 m2 (garage), bâtiment N° A969, d'une surface de 4m2, sise 47, avenue du Petit-Lancy, et la parcelle N° 35 de Lancy, d'une surface de 31 m2, sise plateau de Saint-Georges (partie du chemin Daniel-Ihly), propriété de Monsieur Michel MORET,

pour le prix de CHF 1'030'000.-  
+ frais d'acte estimés à CHF 51'500.-

TOTAL CHF 1'081'500.-

2. de comptabiliser cette somme directement à l'actif du bilan de la commune, sous la rubrique 95.123 ;
3. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes y relatifs ;
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence compte tenu du délai imparti à la Ville de Lancy pour se prononcer, soit le 27 juin 2016.

Mme MARMY : à l'appel de votre nom, merci de me dire oui, non ou abstention.

	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>ABST.</u>
AESCHBACHER Thierry		x	
BARRY Thierno	x		
BENCKER Jeanne		x	
CARTER Vally	x		
CASUTT Martine		x	
CLEMENCE Nicolas	x		
COLLEONI Michele			x
COUTO Armando		x	
DEROBERT Thierry		x	
DEVECCHI Monica	x		
FLURY Christian		x	
FONTAINE Jean		x	
FRANCIOLI Thierry		x	
GACHET CREFFIELD Corinne	x		
GILLIERON Sandrine	x		
GLASSEY Virginie	x		
GOLAY Roger		x	
HAAS Christian	x		
HANIFI Yannick		x	
MARMY Bénédicte	x		
MATHIEU Alain	x		

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

MAUGUE Eric	x		
NUROCK Julien		x	
PAGE Yves		x	
RAY Steeve	x		
REICHENBACH Kevin		x	
REOLON Bruno		x	
REYMOND Jean-Daniel	x		
ROSSELET Céline	x		
RUERAT Nancy	x		
SIDLER Damien	x		
TEMEL Muharrem	x		
VERGAIN Nathalie			x
VINCENT Cédric		x	

M. VINCENT : l'arrêté est accepté par 17 oui, 15 non, 2 abstentions.

M. BONFANTI : j'aimerais remercier la majorité du Conseil municipal pour ce vote de confiance.

*Hors séance, on constate que la majorité absolue (18 voix) n'étant pas atteinte, l'arrêté 8) est refusé par 17 oui, 15 non, 2 abstentions.*

**9) MOTION DU GROUPE SOCIALISTE « LUTTER CONTRE LA SOUS-ENCHERE SALARIALE ET AMELIORER LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS »**

**« Lutter contre la sous-enchère salariale et améliorer la protection des travailleurs »**

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Le projet de motion invite le Conseil administratif à entreprendre une réflexion en profondeur au sujet des marchés publics attribués par notre municipalité afin de mettre en œuvre des moyens efficaces pour faire respecter le droit et garantir ainsi des conditions optimales à celles et ceux qui sont conduits à travailler sur des chantiers attribués directement ou indirectement par la Ville de Lancy.*

*La problématique de la sous-enchère, en particulier dans les travaux de gros œuvre, est symptomatique des difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités publiques quand elles attribuent leurs marchés.*

*Les partenaires sociaux ont procédé aux constats suivants :*

- *le domaine de la construction est très concurrentiel, avec beaucoup d'entreprises sur le marché ;*

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

- *les marchés publics sont soumis à la libre concurrence absolue ;*
- *il y a des cas d'abus répétés dans de nombreux domaines.*

*Il existe notamment de nombreux cas de sous-traitances en cascade avec des entreprises peu vertueuses qui pratiquent la sous enchère salariale puis se mettent en faillite laissant des travailleurs sans ressources.*

*Afin de lutter contre ce phénomène, plusieurs collectivités publiques, notamment la Ville de Genève, la commune de Vernier et les TPG, ont entrepris des discussions avec l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) afin de réfléchir aux mesures susceptibles d'être mises en œuvre.*

*Les plans de mesures élaborés consistent prioritairement à renforcer les contrôles paritaires et vérifier le respect des conditions de travail ainsi que les prescriptions en matière de sous-traitance.*

*Il s'agit également d'intégrer dans les appels d'offres et contrats des dispositions relatives à la protection des travailleurs et à en assurer l'application.*

*S'agissant en particulier de la Ville de Genève, les discussions ont débouché sur un accord qui permet la mise en œuvre du principe de responsabilité solidaire dans le cadre de ses marchés publics.*

*Un fonds social a été mis en place, financé par le biais de pénalités appliquées aux entreprises fautives, destiné à assurer le respect immédiat et effectif des conditions salariales et de travail prévues par les conventions collectives, respectivement la Loi sur le travail.*

*Un tel financement pourrait également intervenir par le biais d'un mécanisme de blocage d'une part des honoraires.*

*Partant, le groupe Socialistes demande au Conseil administratif de s'inspirer de l'approche de la Ville de Genève, des TPG et de Vernier afin d'entamer dans les meilleurs délais les démarches auprès des mêmes partenaires pour la reprise de ces mesures dans l'ensemble des marchés publics qu'elle est conduite à attribuer, directement ou indirectement.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Lancy invite le Conseil administratif à :*

*1) approcher les partenaires sociaux des métiers du bâtiment, soit les membres de l'Union des associations patronales genevoises, d'une part, et de la Communauté genevoise d'action syndicale, d'autre part, pour la mise en œuvre d'un plan de mesures visant au renforcement des contrôles paritaires sur les chantiers de la Ville de Lancy ou sur les chantiers où la Ville de Lancy a délégué sa maîtrise d'ouvrage ;*

*2) élaborer, en concertation avec les partenaires sociaux, des dispositions permettant d'encadrer au maximum les possibilités de sous-traitance et de les limiter qu'en cas de nécessités objectives dans le cadre de la passation de marchés publics ;*

*3) intégrer dans les appels d'offres et contrats les dispositions réglementaires relatives à la protection des travailleurs et à en assurer l'application.*

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

*4) mettre en place un mécanisme financier (pénalités, honoraires bloqués, etc.) permettant d'offrir des compensations pécuniaires aux salarié-e-s œuvrant sur ses chantiers en cas de non-respect des lois en vigueur par leurs employeurs et du non-paiement des salaires dus par ces derniers.*

*5) approcher les Fondations immobilières communales afin de les inviter à s'associer à ses démarches.*

M. MAUGUÉ : comme son titre l'indique, il s'agit d'une motion pour lutter contre la sous-enchère salariale et améliorer la protection des travailleurs dans le contexte des marchés publics attribués par la Commune ou les marchés publics qu'elle contrôle.

Vous l'aurez constaté dans la presse, les abus dans ce domaine sont réguliers. Les cas d'ouvriers des pays de l'est ou d'ailleurs, pareil sur les chantiers publics genevois, pour quelques euros et qui sont logés dans des conditions absolument déplorables et indécentes, sont nombreux. Cela a été le cas dans les bâtiments publics, tels que l'Hôpital cantonal, il y a aussi des cas aux CFF et dans les écoles.

J'espère que notre commune est épargnée, mais pour qu'elle le soit vraiment, je crois qu'il est important qu'on s'attaque à ce problème. Les cas de figure qui se présentent en général, c'est de la sous-traitance, donc en cascade, l'entreprise adjudicataire, celle qui obtient le marché, présente des prix très avantageux, sachant pertinemment qu'elle va ensuite sous-traiter, et peut-être même en cascade, des travaux à des entreprises qui ne sont pas très regardantes en termes de respect des conventions collectives de travail applicables ici, ou des contrats-type ou des salaires de manière plus générale et qui, ma foi, pratiquent cette sous-enchère salariale.

Certains vont probablement rétorquer qu'il existe déjà un cadre légal, un cadre légal au niveau fédéral et un cadre légal au niveau cantonal et pourquoi une commune le ferait. J'aimerais simplement souligner qu'au niveau du cadre légal fédéral, en matière de sous-traitance, les choses ne sont pas du tout satisfaisantes, les salariés lésés dans ce genre de configuration, lésés soit parce qu'ils ont été payés bien en-dessous de ce qu'ils devraient être, soit parce que le sous-traitant a fait faillite, doivent conduire des procès dans leurs pays d'origine, démontrer qu'ils n'arrivent pas à poursuivre l'entreprise sous-traitante, pour venir ensuite en Suisse rechercher l'entreprise contractante, avec un délai de prescription d'une année, avec toute une série d'obstacles.

Au niveau cantonal, c'est beaucoup plus satisfaisant : on a vu que la droite et la gauche, en tout cas au Grand Conseil, se sont entendues pour instaurer un système assez remarquable, qui est d'ailleurs salué sur le plan international, de contrôle paritaire sous l'égide de l'OCIRT, contrôle paritaire qui est assez efficace.

Il n'en demeure pas moins que l'on peut faire mieux, pas seulement dans l'intérêt des travailleurs, mais aussi dans l'intérêt des entreprises locales qui, elles, respectent les règles et qui sont soumises, par ce biais, à une forme de concurrence déloyale.

Ici, ce que le groupe Socialiste vous propose par le biais de cette motion, c'est de s'inscrire dans la mouvance et dans ce qu'il s'est déjà fait au niveau de plusieurs collectivités publiques, la Ville de Genève, la commune de Vernier, les TPG, notamment.

Vous l'aurez constaté, trois axes principaux : approcher les partenaires, donc tant les syndicats patronaux que ceux des travailleurs ; élaborer un système de contrôle renforcé qui s'applique ici à Lancy sur les marchés publics ; du point de vue juridique, préparer et élaborer des dispositions qu'on introduit dans les contrats d'adjudication pour limiter au strict nécessaire la

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

sous-traitance ; et mettre en place un mécanisme financier qui permettra d'indemniser de manière satisfaisante les travailleurs lésés dans les cas de figure que j'ai évoqués auparavant.

J'anticipe aussi les arguments que l'on risque de m'opposer : ce mécanisme, tel qu'on l'envisage, n'est pas à charge de la commune, ce serait un mécanisme avant tout financé par le biais de pénalités ou de retours sur honoraires et qui permettrait cas échéant d'indemniser les travailleurs lésés.

Nous avons d'entrée de jeu proposé que cette motion soit renvoyée en commission, l'idée étant qu'elle peut être affinée, les invites sont relativement claires. Maintenant, je pense qu'un travail justement en invitant les partenaires sociaux tels que syndicats patronaux, et de pouvoir discuter et affiner ce projet de motion serait certainement une bonne chose.

C'est pourquoi on vous propose d'ores et déjà de renvoyer cette motion à la Commission des travaux et constructions.

M. GOLAY : vu la chaleur qu'il fait dans cette salle et l'apéritif qui nous attend à l'extérieur, je vais être exceptionnellement bref dans mon intervention.

Il est évident que cette motion est pleine de bon sens, elle va dans l'intérêt général et une collectivité publique se doit de veiller au respect du droit du salarié, de veiller aussi à l'intérêt général des patrons qui respectent les conventions collectives et aussi veiller à préserver l'image de la commune. On a eu plusieurs cas, cela a été dit par l'auteur de la motion, qui ont détérioré l'image de certaines collectivités, que ce soit le canton ou autre, par rapport à des faits dénoncés pour de la sous-enchère salariale.

Ceci peut très bien arriver à notre commune aussi et je pense que le but de cette motion, c'est aussi de lutter contre ces patrons voyous qui ne se gênent en rien du tout même s'il y a toute une législation au niveau cantonal et fédéral, et lancer un signal très fort par rapport aux entreprises qu'on mandaterait par l'adjudication des travaux ou sur d'autres domaines de constructions. Il faut qu'on exige un contrôle absolu sur le personnel qui est engagé et que celui-ci jouisse de son droit de travailleur conformément aux conventions collectives.

Le groupe MCG suggère de renvoyer la motion à la Commission de l'administration et affaires économiques, si elle est acceptée, pour sa mise en œuvre.

M. AESCHBACHER : cette motion pour le groupe PLR est une fausse bonne idée qui arrive comme la grêle après les vendanges.

En effet, cette dernière nous invite à mettre en œuvre des moyens efficaces pour faire respecter le droit en citant en exemple d'illustres entités qui l'ont déjà fait comme la ville de Genève ou Vernier.

Il nous semble important de préciser que le projet en ville de Genève remonte à 2011 et qu'à cette époque, il y avait beaucoup moins d'inspecteurs dans le canton. Cela avait même donné lieu à une initiative qui avait été finalement retirée au profit du contre-projet le 18 décembre 2015.

Or en date du 1er mai dernier, date symbolique s'il en fallait, le Conseiller d'Etat, Pierre MAUDET, a mis en place ce qui avait été annoncé, soit le contrôle paritaire avec 28 inspecteurs contre 15 auparavant.

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

La mention fait également état d'intégrer dans les appels d'offres et contrats des dispositions relatives à la protection des travailleurs. Certes, mais qui va s'occuper de cela ? L'administration municipale qui, pour cela, devra engager du personnel dédié ?

Pour exemple, la Ville de Genève a débloqué un budget de Fr. 300'000.— pour avoir deux postes pour faire deux contrôles de chantier et contrôler ces contrats.

Il sied également de remettre l'église au milieu du village et de rappeler que notre canton est le canton de suisse qui effectue le plus de contrôles dans ce domaine et ce 10 fois plus que ce que recommande l'Organisation Internationale du Travail.

Enfin, et pour terminer, dans une période où nous parlons de mieux répartir les tâches et les rôles des collectivités publiques, la création d'un service de l'OCIRT communal serait une véritable hérésie alors même que le partenariat social est de l'unique ressort du canton.

Vous comprendrez dès lors que le groupe PLR refusera cette motion.

M. VINCENT : vu la demande de renvoi en commission, le débat porte uniquement sur le renvoi en commission jusqu'à ce qu'il soit voté.

M. MATHIEU : les Verts soutiennent bien évidemment cette proposition socialiste et pensent que c'est un instant assez privilégié pour pouvoir se permettre une fois d'avoir un échange politique entre différents conseillers municipaux de notre hémicycle.

Je ferai la double proposition de la renvoyer tant à la Commission de l'administration et des affaires économiques qu'à la Commission des travaux. Pourquoi ? Il y a deux choses qu'il faudrait arriver à se mettre en tête, c'est comment marche le système, et la Commission de l'administration pourrait inviter les partenaires sociaux pour se pencher plus sur le côté quel contrat-type on devrait trouver ou quel mécanisme on devrait inventer pour mettre au point ces pénalités dont a parlé M. MAUGUÉ et la Commission des travaux qui, elle, devrait être beaucoup plus attachée à ce qu'il se passe à Lancy : est-ce que cela triche vraiment, est-ce que ce n'est pas vrai, etc. Parce qu'on a des données qui nous semblent effectivement que la sous-traitance existe, que la sous-enchère salariale existe, mais on ne sait pas très bien, est-ce que effectivement un corps de métier de Lancy, par exemple les gardes municipaux donnent un coup de main temporaire à l'OCIRT pour voir ce qui se passe dans les chantiers commandés par la Ville de Lancy et non dans tous les chantiers qui existent sur la ville de Lancy, parce que les Verts estiment que la sous-enchère salariale est quelque chose contre laquelle il faut lutter, mais la sous-traitance n'est pas fondamentalement mauvaise. C'est la sous-traitance abusive qui devient mauvaise, mais certaines petites entreprises ont besoin de sous-traiter parce qu'autrement elles n'auraient jamais de marchés publics. Donc cette sous-traitance est bonne et saine, il faut qu'elle perdure, par contre il y a d'autres sous-traitances qui génèrent de la sous-enchère salariale, celle-ci il faut la combattre.

On vous propose de débattre en Commission de l'administration le côté juridique, OCIRT, partenaires sociaux, contrats que l'on peut faire. Et pour mettre cela en musique, je me tiens volontiers à disposition du Président de la Commission des travaux pour qu'à l'automne on puisse faire une ou deux séances là-dessus, je pense que ce ne serait pas un luxe une fois de parler politique entre nous.

M. GOLAY : je me rallie à la proposition de mon collègue pour une commission de l'administration et une commission des travaux.

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

M. FLURY : je proposerai une sous-commission issue de l'administration et des travaux pour ne pas bloquer les travaux de ces deux commissions pendant que le sujet est débattu en sous-commission.

M. MAUGUÉ : je crois que le plus sage est une commission commune, parce qu'on risque des doublons avec d'une part la Commission de l'administration et d'autre part la Commission des travaux. Il me semble que l'on risque d'entendre deux fois les partenaires sociaux, on risque de leur poser deux fois les mêmes questions et l'état des lieux et la réponse à donner à cet état des lieux, c'est un peu les deux faces de la même pièce. A partir de là, il me semble qu'avoir un rythme de travail efficace serait plus sage.

M. MATHIEU : l'important est que l'on discute de cette motion, donc moi la forme de la table, je me rallie à la proposition de M. MAUGUÉ.

M. REOLON : on se rallie aussi à l'idée d'une commission commune.

M. VINCENT : je fais voter l'envoi de cette motion en Commission conjointe travaux et administration.

*La motion est renvoyée à la Commission conjointe de l'administration et affaires économiques et travaux et constructions par 21 oui, 10 non, 2 abstentions.*

\* \* \* \* \*

M. VINCENT : puisqu'on arrive à la partie des informations, je rappelle aux rapporteurs que c'est 4 minutes pour l'ensemble de la commission et non par point de la commission.

**10) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 23 mai 2016 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

**a) Bilan du Festival Antigél 2016 et suite – Audition du comité**

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme MAMIE, présidente du festival et Mme DINH, codirectrice, présentent le festival Antigél né en 2011. Dès le départ, la commune de Lancy a activement soutenu ce festival. Six éditions ont été organisées. L'équipe est composée de cinq personnes. Ensuite, 25 personnes environ sont engagées pour des mandats d'octobre à février pour la préparation de chaque festival. Environ 200 bénévoles travaillent durant la période de l'événement.

Chaque année le festival cherche de nouveaux lieux. En 2016, il a pris place dans 38 lieux différents, répartis sur 21 communes, dont trois nouvelles communes, Pupliche, Presinge et Bellevue. A titre de comparaison, lors de la première édition, 11 communes avaient participé au festival.

En 2016, 64 projets de danse, de musique et autres projets insolites ont été organisés. 45'000 spectateurs ont participé à cette édition 2016, ce qui représente une augmentation de 22 % par rapport à 2015. Il faut relever que la première édition avait regroupé environ 11'000

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

spectateurs. Pour la première fois le festival 2016 a organisé une manifestation sportive avec Antigél run. C'était une course au bord du lac. 800 personnes ont participé.

L'association des communes genevoises vient d'accepter d'établir une convention de financement régulière pour les prochaines années. Concernant l'édition 2017, grâce à ce contrat de prestation, Fr. 400'000.- sont déjà assurés pour le budget. Il faut encore trouver Fr. 1'600'000.-, principalement auprès des communes pour environ 1 million et le reste est sponsorisé par des fondations privées et des entreprises privées.

Pour les prochaines éditions, les organisateurs sont toujours à la recherche de nouveaux lieux sur de nouvelles communes. Actuellement, ils sont en contact avec 26 communes. Et les 6 communes fondatrices que sont Lancy, Carouge, Meyrin, Plan-les-Ouates, Vernier et la ville de Genève participeront. Les nouvelles communes avec qui l'équipe souhaite collaborer sont Avully, Anière, Bardonnex, Dardagny, Gy, Céligny et Corsier.

Concernant la demande d'un commissaire relatif au tournus des communes qui participent au festival, il est répondu que des événements sont prévus une année sur deux dans quelques communes comme Chêne-Bourg ou Chêne-Bougeries. Pour Lancy, M. LORENZINI a fait quelques propositions de lieux pour accueillir les prochains événements, tels que l'Eglise de Notre-Dame des Grâces, la salle de gym du Petit-Lancy et l'Ecole en Sauvy, la halle de curling.

M. LORENZINI souhaite que la commune puisse pérenniser la subvention allouée chaque année de Fr. 20'000.- par la signature d'une convention, comme c'est le cas avec les contrats de prestations qui la lient à certaines associations. Le financement serait également de 3 ans pour permettre à Antigél de bénéficier d'une certaine sérénité. Cependant, l'engagement serait sous réserve des votes des budgets. Ce contrat de prestation permettrait également de demander à Antigél une présence sur le territoire soutenue et une programmation plus variée.

Il apparaît globalement que tous les commissaires sont favorables à la signature d'une convention avec Antigél, à condition que la commune obtienne des garanties quant au nombre et à la variété des spectacles proposés.

### **b) Présentation des activités culturelles du centre Marignac, de la villa Tacchini et de la maison de quartier du Plateau**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme SCHNEEBERGER, présidente du centre Marignac, explique que cette association existe depuis 1971. Le centre propose un panel d'activités pour les enfants, les adolescents et organise également des manifestations tout public. La salle de la Plage, située au 1<sup>er</sup> étage de la Ferme, permet d'organiser des spectacles auxquels de nombreuses classes viennent assister. Cette salle est mise à disposition par exemple pour des auditions ou des cours de théâtre. Le centre Marignac est également acteur de coproductions principalement pour le théâtre amateur. 4 troupes lancéennes se produisent sur scène et 2 de ces troupes répètent également à la Cave. L'association met donc à disposition un espace professionnel, équipé suivi d'un soutien logistique et financier en fonction de son budget. La salle est également mise à disposition sans aide de coproduction comme par exemple pour le théâtre de marionnettes des Croquettes, l'orchestre de Lancy ou des concerts organisés par M. BOVEY. Actuellement une réflexion est faite sur la future localisation du centre Marignac.

Mme MAREDA, présidente de l'association de la Villa Tacchini, gère le Pavillon qui se situe à côté de la villa. C'est une salle de spectacle qui comprend un bel aménagement. En 2015, 44 événements y ont été organisés, comme par exemple des matchs d'improvisation théâtrale,

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

des tournois de jeux vidéo, des soirées contes, de la chorale, des fêtes communautaires et des tournages de clips. Cette salle est également mise à disposition d'associations communautaires pour leur permettre de répéter des danses par exemple. La villa Tacchini organise également des événements en dehors du périmètre comme par exemple la fête "Caroline fête son chemin". Cette année l'association a également travaillé avec la haute école de travail social autour du multiculturalisme; un thé dansant a été organisé et les habitants du quartier ont adoré cette fête. Il est prévu de renouveler l'expérience. Une collaboration est également mise en place avec les travailleurs sociaux hors murs de Lancy, et des événements comme un concours hip-hop a été organisé.

M. CARLINO présente la maison de quartier du plateau qui existe depuis 5 ans. A son ouverture, l'objectif de la maison était de proposer à l'ensemble de la population des activités qui puissent favoriser l'intégration et la prévention suite aux problèmes de déprédations. Ils reçoivent de nombreuses demandes des habitants pour l'organisation de repas et de rencontres. Des troupes de théâtre se sont également produites. Ils reçoivent également des requérants de la PC d'Anneville, les associent à ses fêtes et leur permettent de sortir et de trouver un espace de rencontre. Des cours de théâtre et de danse sont organisés. La nouvelle maison de quartier leur permettra de disposer d'espaces intérieurs plus grands.

### c) Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : concernant le projet Lancy-Tennessee, il sera probablement reporté à 2017. Une ligne au budget sera prévue à cet effet. Il est probable que cet événement soit reporté d'une semaine afin qu'il n'ait pas lieu en même temps que Festiverbant.

Concernant la rénovation de la maison Roederer, le dossier a été déposé il y a 1 mois et il espère que le chantier pourra commencer au début de l'été.

Mai au Parc a rencontré un magnifique succès cette année. Toutefois un commissaire relève l'importance de prendre en considération les dégâts collatéraux inhérents à la fréquentation d'un tel événement. M. LORENZINI confirme que les équipes ont effectivement été un peu dépassées en termes de gestion et de tri des déchets. Le commissaire rajoute toutefois que ces problèmes ne doivent en aucun cas ternir la fréquentation.

## 11) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 24 mai 2016 – Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY

### a) Visite de l'abri PC de l'école En Sauvy

=====

Mme MARMY présente le sujet : la commission s'est rendue à l'école en Sauvy afin de visiter l'abri PC. La plus grande partie du matériel se trouve dans ces locaux.

La visite commence par le réfectoire, le nombre de personnes l'utilisant est variable selon les interventions. Puis nous passons à la cuisine où quatre aides et un chef peuvent préparer des repas pour 200 personnes.

L'abri PC abrite quatre dortoirs de 200 lits mais les astreints dorment rarement sur place.

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

Et pour finir, nous visitons la réserve de matériel. La PC possède de nombreuses remorques et chacune a sa fonction. Anaconda contient 4 mètres de tuyau, elle renforce les pompiers. Da Vinci possède tout le matériel afin d'emballer les œuvres et les bibelots. Hercule est équipé d'une génératrice et contient du matériel de démolition. Ratatouille contient tout le matériel pour cuisiner à l'extérieur.

Tout le matériel n'a jamais été utilisé dans son intégralité, car il n'y a jamais eu d'assez gros sinistres.

La visite se termine dans les vestiaires. Chaque milicien a sa place et ses affaires.

### b) Présentation du Corps des samaritains de Lancy

=====

Mme MARMY présente le sujet : la commission est accueillie par Belinda PATRUCCI, présidente, Sophie TARDY, responsable de la commission technique, et Fabrice BADET, trésorier et vice-président de l'association.

Mme TARDY présente la section ; elle est composée de 55 membres, chacun d'entre eux doit être motivé par la section et accepté d'être évalué. Ne pas être sensible à la vue du sang ou du vomi, suivre des cours de sauveteurs samaritain et BLS-AED, s'acquitter de la cotisation de Fr. 40.--.

Voici quelques missions auxquelles les samaritains participent : effectuer les soins de base, mettre en pratique les mesures pour sauver une vie, donner des renseignements, rassurer la population, soulager les centres hospitaliers en gardant les personnes alcoolisées.

Le groupe des samaritains s'occupe également des cours pour les nouveaux conducteurs.

L'année passée, les samaritains ont effectué 1400 heures de service. Ils sont présents dans diverses manifestations sur la commune.

### c) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. RENEVEY précise, suite à une question d'un commissaire, que tous les défibrillateurs sont installés. Il y en a 51 en tout.

## 12) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 25 mai 2016 – Rapporteur : M. Yves PAGE

### a) Election du-de la Président-e

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Kevin REICHENBACH est élu à la présidence.

**Séance ordinaire du 23 juin 2016****b) Présentation de la campagne de sensibilisation cantonale sur les déchets organiques**  
=====

M. PAGE présente le sujet : l'objectif de la campagne de sensibilisation est d'atteindre 50% de recyclage des déchets urbains d'ici 2017, sinon la politique en matière de gestion des déchets pourrait être modifiée. En 2015, le taux était de 46%, soit inférieur de la moyenne cantonale de 52 %.

Le plan de gestion des déchets 2014-2017, adopté par le Conseil d'Etat, fixe un objectif d'ici 2017 de 50 % sans avoir recours à la taxe poubelle.

En 2011, l'analyse de la composition de la poubelle genevoise avait fait apparaître que plus d'un tiers était constitué de déchets de cuisine pouvant être traités localement et permettant ainsi la production de biogaz et de compost.

Aujourd'hui, environ 30% du compost produit doit être déclassé et incinéré en raison de la présence de sacs en plastique en grande quantité.

En 2015, 10'000 tonnes de déchets de cuisine ont été récupérés sur l'ensemble du territoire. En récupérant 15'000 tonnes supplémentaires, le 50% de taux de recyclage serait en réalité dépassé.

La commune de Lancy s'est portée volontaire pour un essai pilote l'année dernière. L'objectif est d'équiper 100'000 ménages à l'échelle du canton, pour le tri des déchets de cuisine, soit : 100'000 kits de tri composés d'un bac aéré de 6 litres (plastique recyclé / produit en Italie du Nord) et d'un rouleau de 25 sacs compostables. Le bac aéré permet un apport d'oxygène qui évite le démarrage des fermentations conduisant à la génération de mauvaises odeurs et, d'autre part, les sacs compostables facilitent l'évaporation de l'eau, donc la déshydratation du déchet.

L'idée est de démarrer cette campagne le 12 septembre 2016 avec une distribution auprès des ménages en porte à porte ou dans des stands dans les grandes surfaces.

Le rôle du canton est la coordination générale de l'opération "déchets de cuisine", le financement et la mise à disposition gratuite des kits de tri, l'accompagnement des communes pour l'organisation logistique, la garantie des capacités de traitement, la participation au pot commun budgétaire. Quant aux communes, elles sont chargées des points de collecte et de l'organisation des tournées de collecte, de la distribution des kits de tri et d'être des relais actifs du dispositif de communication.

Le budget de Fr. 500'000.- est destiné à la production des kits. Lancy a déjà demandé de pouvoir équiper la totalité de leurs habitants.

M. RAEIS souligne que la mesure du plan de gestion de déchets, qui a force de loi, c'est d'atteindre 50% de taux de recyclage à l'horizon 2017, sinon un des changements serait l'introduction d'une taxe au sac. C'est le message porté par le politique. L'introduction d'une taxe au sac sur le canton serait une véritable catastrophe à beaucoup de niveaux.

**c) Présentation des directives communales sur l'implantation des écopoints**  
=====

M. PAGE présente le sujet : M. STAEMPFLI rappelle que la politique générale de la ville de Lancy en matière d'implantation de points de récupération vise à privilégier les déchets enterrés pour les raisons suivantes : amélioration sanitaire, libération des espaces, limitation

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

des flux routiers et amélioration des taux de recyclage. M. STAEMPFLI prend l'exemple du quartier des Pontets. Il rappelle qu'en juin 2014, il y avait un système de container à 800 litres, traditionnel, et le taux de recyclage était de 16%. Une année et demie après, suite à l'enterrement des déchets, le taux a passé à 40%. Auparavant, il y avait 31 tonnes de production de déchets incinérables dans ce quartier alors qu'aujourd'hui, il n'y a plus que 21 tonnes au profit des déchets recyclables qui augmentent régulièrement.

Il fallait ensuite clarifier et uniformiser le message de la commune car il existe de nombreux cas de figure. Le but était de faire une directive qui permette à tous les services de la commune de pouvoir répondre de la même façon à toutes les questions relatives aux éco-points et de donner à tous les constructeurs et nouveaux propriétaires d'immeubles une directive qui soit claire et transparente pour tout le monde.

Cette directive est consultable sur le site internet [http : www.lancy/pratiques/tous-les-formulaires-et-règlementations #CONSTRUCTION](http://www.lancy/pratiques/tous-les-formulaires-et-règlementations#CONSTRUCTION).

**d) Présentation du potager communal**

=====

M. PAGE présente le sujet : le projet est parti du nombre croissant de demandes pour réaliser des potagers urbains dans le cadre d'écoles, d'associations.

Au niveau de l'endroit, le parc Navazza s'est révélé le cadre approprié. Une clôture sur le pourtour était nécessaire pour protéger la culture des légumes des animaux de compagnie. Le projet en quelques chiffres : 650 m<sup>2</sup> de surface cultivable, 100 % des plantons produits par le SE, afin de maintenir la compétence pour pouvoir former les apprenants.

Le jardin potager, dans lequel chacun est invité à se rendre, comporte un compost, des poubelles, un coffret à outils à des fins didactiques, ainsi qu'un bac spécial de plantation destiné à des personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. On y trouve des arbres fruitiers et une surface est cédée gratuitement à un berger qui y met des moutons pendant la belle saison.

Dans les objectifs du projet, il s'agit d'offrir un support riche en possibilités éducatives aux établissements scolaires, non seulement primaires et cycle d'orientation, mais aussi aux écoles professionnelles.

L'idée du projet a émané en novembre de l'année dernière et les travaux ont commencé au mois de mars de cette année. L'inauguration a eu lieu le 19 mai dernier.

Au niveau de la suite du projet, une évaluation aura lieu en fin d'année pour faire un bilan intermédiaire.

**e) Divers**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. BONFANTI présente Mme Marie CATTIN, stagiaire en développement durable, qui a commencé son travail au mois de février et qui va remplacer, dès le mois de juillet, Mme TOMBET, pendant son congé maternité.

M. HASLER explique que dans le cadre de la gestion des espaces verts, plusieurs véhicules sont nécessaires. Leur renouvellement est prévu au budget suite à une expertise en interne. L'année dernière, il avait été possible de reporter l'investissement d'un nouveau véhicule, ce

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

qui avait permis d'éviter un dépassement. Or, suite à un contrôle technique au bureau des autos, il s'avère que la corrosion du châssis dudit véhicule, datant de 1997, est importante et qu'il faut investir sur un autre véhicule. Une recherche a donc été effectuée sur différentes marques de véhicules. Après examen, le choix s'est porté sur un ISUZU japonais. Le coût sera assumé sur le non-dépensé de l'année courante et il n'y aura pas besoin de recourir à un dépassement.

Ce véhicule servira aux équipes de jardiniers du Grand-Lancy dans le cadre de la gestion des espaces verts. Il comporte une double cabine, transporte du matériel léger et la benne peut se poser à terre.

**13) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 26 mai 2016 – Rapporteur : M. Damien SIDLER**

---

**a) Audition du Lancy Plan-les-Ouates Basket**  
=====

M. SIDLER présente le sujet : M. Daniel BERTHET (président) et M. Gilles ROSSET (responsable du mouvement Jeunesse) présentent l'association Lancy Plan-les-Ouates Basket qui existe depuis 41 ans et compte quelques 250 membres licenciés, dont la moitié sont Lancéens. Pour le surplus, les membres viennent de Plan-les-Ouates, de Carouge, de la ville de Genève, d'Onex et de Bernex.

Le club aligne 21 équipes, la majorité d'entre-elles sont féminines et engagées en compétition. On distingue le mouvement mini-basket pour les jeunes de 5 à 12 ans, le mouvement jeunesse, de 13 à 19 ans, et le mouvement senior. Le club compte une équipe élite féminine qui joue en ligue A, soit au plus haut niveau suisse. Récemment une équipe entière de deuxième ligue masculine a demandé à rejoindre le club pour bénéficier des possibilités d'entraînement. Le club les a bien entendu acceptés.

Le club propose également une pratique plus détendue de ce sport au sein du mouvement Relax qui permet notamment aux membres moins intéressés par la compétition de poursuivre malgré tout une activité au sein du club.

Le comité est composé de cinq membres. Un comité exécutif s'occupe de tâches plus ponctuelles. Le budget global du club est de Fr. 250'000.--, dont le tiers est alloué à l'équipe féminine de ligue nationale A. Les cotisations se situent entre Fr. 150.-- et Fr. 300.-- par an.

Le Lancy Plan-les-Ouates Basket est l'un des derniers clubs à organiser un grand tournoi pour les plus jeunes, le « tournoi des petits rois ». Hormis l'assemblée générale, ce tournoi est l'occasion pour les membres du club de se rencontrer ainsi que les parents. Les entraînements se déroulent dans de nombreux lieux, originellement sur territoire lancéen mais également à Plan-les-Ouates où le club souhaiterait étendre ses activités, eu égard à la demande croissante de joueurs provenant de Perly, Onex et même de Bernex, puisque leur club est saturé.

Dès cet automne, le club bénéficiera de plages horaires dans le complexe sportif intercommunal de l'école Le Sapay encore en construction. Malgré tout, le club recherche encore des créneaux en début de soirée pour les jeunes (18h-20h), afin d'étoffer l'offre.

Les deux représentants terminent en formulant deux souhaits : de pouvoir disposer d'un lieu pour exposer leurs coupes et la mise à disposition ponctuelle de véhicules (minibus) par la commune pour les déplacements.

**Séance ordinaire du 23 juin 2016****b) Visite du complexe sportif de l'école Le Sapay**

=====

M. SIDLER présente le sujet : l'architecte présente le concept de ce bâtiment de plusieurs niveaux, installé dans un terrain à forte déclivité. Ainsi chaque niveau possède des fenêtres, voire des accès de plain-pied. Outre quelques locaux administratifs, les niveaux supérieurs abriteront une salle de fitness et l'accès aux tribunes. Le niveau intermédiaire consiste en une salle omnisport pouvant être scindée en plusieurs parties. Au niveau inférieur, se trouve une piscine de 25 mètres. Se trouvent au sous-sol les installations techniques pour le traitement de l'eau du bassin et le chauffage central. Ce bâtiment très peu gourmand en énergie est le dernier du centre scolaire du Sapay. Au niveau des aménagements extérieurs, le lieu fera le lien entre le futur quartier des Sciers et celui de la Chapelle. L'esplanade publique au niveau supérieur sera aménagée très simplement avec une grande étendue de bitume, ce qui permettra d'accueillir des manifestations sportives.

**c) Divers**

=====

M. SIDLER présente le sujet :

**Groupement intercommunal Le Sapay**

M. RENEVEY informe que la commune de Plan-les-Ouates a voté le même arrêté que le Conseil municipal de Lancy. Un arrêté du Conseil d'Etat qui donne naissance au groupement. Les premières séances du Conseil du groupement et de son bureau ont déjà eu lieu et concernaient la mise en place de la structure. Les choses se déroulent bien. Une procédure de sélection a été lancée pour le poste d'administrateur afin qu'il définisse les cahiers des charges et l'organisation proprement dite. Les collaborateurs seront engagés dans un second temps. Cependant, deux ou trois gardiens de piscine signeront tout de même des CDD, puisque la piscine sera opérationnelle plus tôt.

Au niveau de la répartition des tâches, l'école est gérée par le service des travaux de Plan-les-Ouates et le bâtiment sportif est géré par le service des sports de la Ville de Lancy, ce qui permet d'avoir une polyvalence et de répartir les responsabilités tout en étant au clair sur les tâches de chacun.

**Contrat de prestation pour le Lancy FC**

M. RENEVEY explique que le contrat est en passe d'être signé. La somme dévolue à travers le contrat a été diminuée, passant de Fr. 750'000.-- jusqu'en 2016 à Fr. 700'000.-- dès 2017.

Depuis l'année dernière, le club doit payer l'électricité, ce qui représente des frais de Fr. 20'000.--. Malgré cela, cette baisse est justifiée car les montants initiaux incluaient une période de mise en place de la nouvelle structure et de recherche de fonds à l'extérieur, notamment en sponsoring. La baisse a été acceptée bon gré mal gré par le club. Les documents seront transmis au Conseil municipal lorsque le contrat de prestation aura été signé. Au niveau des activités de contrôle par le Conseil municipal, des simplifications ont été mises en place afin de se tenir au plus près de ce qui est réellement pratiqué.

**Manifestations**

Un meeting de natation dans le cadre du championnat Suisse open aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juillet à la piscine de Marignac. La prochaine édition de Tuttisports prendra place du 12 au 17 septembre 2016, selon l'information donnée M. CARNAZZOLA, chef du service des sports.

**Séance ordinaire du 23 juin 2016****14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 1<sup>er</sup> juin 2016 –  
Rapporteur : M. Christian HAAS**

---

**a) Etat d'avancement du PLQ du quartier de l'Ancien-Puits**  
=====

M. HAAS présente le sujet : pour indiquer l'état d'avancement de ce PLQ, M. GAUTHEY, de l'office cantonal de l'urbanisme, rappelle les études directrices et M. ROBB, de LRS architectes, vient présenter une synthèse de ce dossier.

*M. HAAS commente des images à l'écran.*

Brièvement, on reconnaît ici le quartier des Mouilles et le quartier de l'Ancien-Puits. On peut voir que l'on passe d'une zone où il y a pas mal de zones végétales et des arbres, une couverture végétale d'importance qui est reconnue.

On peut voir à l'image la forme aujourd'hui plus ou moins prévue de ce PLQ. Elle tient compte notamment du fait que depuis 2012 et 2013, plusieurs propriétaires se sont déclarés prêts à réaliser et aujourd'hui, notamment pour des questions en lien avec la route du Pont-Butin, cette forme permet de faire un écran contre le bruit. M. ROBB explique qu'au niveau des études, les chambres seraient sur l'intérieur et les autres pièces donneraient ici.

Rappeler aussi qu'au niveau de ce quartier, on voit ici ces formes urbaines. Pour la petite anecdote, en 2012, M. François BAERTSCHI les avait qualifiées de cannes de hockey. On voit que finalement les choses ont évolué quant à la modélisation et aux impacts de ce PLQ, mais on se retrouve quand même avec toutes sortes de variantes qui nous ont été présentées avec les contraintes qui sont fortes au niveau de la route du Pont-Butin et aussi d'articuler ce PLQ avec les axes principaux nord-sud et les cheminements du quartier des Mouilles.

Une précision encore : ce sont des bâtiments R + 5, R + 6 et R + 7 ; pour des raisons phoniques, les bâtiments les plus hauts sont situés du côté du Pont-Butin et les plus bas ici. Il est encore précisé que la surface du périmètre est de 38.000 m<sup>2</sup>, permettant de prévoir 381 logements.

Les questions restant en suspens sont liées aux accès, parce que vous reconnaissez la bibliothèque de Lancy, de nouveau le quartier des Mouilles et avec la passerelle de Pré-Monnard, la route du Pont-Butin et les bâtiments existants, l'accès aux parkings et tout ce que cela engendre au niveau des mouvements, tant de véhicules automobiles, deux-roues, que piétons, sachant qu'ici il y a le collège de Saussure et le parc Navazza en-dessous. Vous comprenez bien la complexité de ces mouvements.

Une dernière indication, l'ordonnance de protection contre les accidents majeurs (OPAM), par rapport à la circulation sur le Pont-Butin – un camion-citerne qui se renverserait ou un transport de matière dangereuse, si cela saute une balustrade et que cela vient dans le PLQ, ce n'est pas bon – ces normes OPAM sont contraignantes pour le développement.

**b) Etat d'avancement du PLQ Bac-Maisonnettes**  
=====

M. HAAS présente le sujet : on peut voir sur l'image, le foyer Clair-Bois, qui a été bien modifié, l'école du Petit-Lancy et le périmètre en question.

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

Ce PLQ n'a finalement, depuis les premières fois où on l'a vu, pas tellement évolué quant à la forme générale. Je vous rappelle qu'il est très particulier, on a une parcelle triangulaire puisque, comme on nous l'a expliqué lors de la commission, c'est faisable.

Deux enjeux ici, une petite parcelle de 140 m<sup>2</sup> que l'on a adjoint récemment qui permet d'avoir une surface totale de 2633 m<sup>2</sup>, ce qui a permis d'augmenter les droits à bâtir de 3%.

La commission est informée que la direction générale des transports (DGT) a effectué jusqu'au 11 juin des comptages, car dans ce quartier, il y avait passablement de problèmes au niveau de la mobilité et des transports et il s'agira de voir si la fermeture du chemin du Bac en lien avec le PLQ et avec l'aménagement du parc Louis Bertrand est envisageable ou pas.

En termes de calendrier, Mme NAHORY indique qu'une adoption de ce PLQ pourrait intervenir d'ici environ 1 an.

**c) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : concernant le PLQ Surville, un propriétaire ayant fait recours par rapport à un secteur du PLQ a perdu, et ne saisira pas le Tribunal fédéral. Ce PLQ est donc en force. Il est indiqué que plusieurs immeubles de ce secteur sont en procédure d'autorisation de construire, à terme, on doit envisager 750 nouveaux logements. Avec cette augmentation de logements dans ce secteur, la problématique de la capacité d'accueil des écoles et la pénurie de crèches sont abordées, elles seront traitées lors de prochaines commissions. L'école de Tivoli et un concours d'architecture pour une école aux Marbriers seront au cœur des prochains enjeux. Enfin, concernant les tours du PLQ de Surville, une étude de réaffectation entre logements et surface commerciale est en cours.

Le deuxième divers s'appelle « onde verte ». Pour ceux qui ne l'ont pas lue, la Feuille d'avis officielle a permis à un magnifique magistrat que tout le monde connaît et à ce semillant M. CAUMEL d'annoncer que la mise en onde verte de la route de Chancy permettait d'économiser 5'37 sur le parcours, que tout ceci en termes de mobilité, de réduction de la pollution et d'écologie, était une magnifique opération dont il revendique l'entier du succès, sachant que nos trois conseillers administratifs l'ont appris, comme vous, par la Feuille d'avis officielle. J'aurais trouvé sympa que la Ville de Lancy, puisque 75% de cette onde verte sont sur son parcours, soit un tout petit peu associée à la communication et au mérite de cette onde verte.

**15) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –  
Séance du 6 juin 2016 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT****a) Coworking – Présentation du projet « Voisins »**

=====

Mme RUERAT présente le sujet : tout d'abord un petit mot sur la 17<sup>e</sup> édition de la journée des entreprises lancéennes. Elle a connu un franc succès et a battu les records d'affluence. Cent entreprises y étaient représentées et cent trente personnes ont assisté à cette journée.

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

De nombreuses entreprises et indépendants sont actifs sur la commune. Suite à ce constat, il est ressorti le besoin de créer des structures pour accueillir des personnes qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat.

La commune est notamment intéressée par des solutions de co-working. Dans ce contexte, elle a contacté les membres du projet « voisins », qui est situé à la rue des Voisins. Ils ont développé un lieu de co-working, c'est-à-dire un lieu de travail collaboratif où chacun est à la fois autonome et membre d'une communauté de travail. Il s'agit de louer un bureau dans un espace où toutes les ressources sont mises à disposition. Le co-working permet de se créer un réseau et de ne pas être isolé dans son activité professionnelle.

La société « voisins » a ouvert son premier espace de co-working à la rue des Voisins, en novembre 2014. De plus, un deuxième espace a ouvert ses portes il y a 6 mois à la place De-Grenus, à Saint-Gervais. Les clients de « Voisins » sont des travailleurs nomades indépendants. Il s'agit principalement de petites ou moyennes entreprises (PME) ou de très petites entreprises (TPE), qui louent des places pour eux-mêmes ou pour leurs employés.

Les formules proposées par la société sont variables. Les tarifs sont également flexibles. La cotisation mensuelle de base est de Fr. 30.-- : elle permet aux membres d'avoir accès aux locaux. Ensuite, pour travailler dans l'espace, il faut acheter soit un crédit d'utilisation – les membres paient à l'heure – ou bien acheter un accès illimité au prix de Fr. 375.— par mois.

Actuellement, cette structure souhaite s'implanter sur la commune de Lancy. L'ouverture est prévue pour février 2017. Elle se situera à la route des Jeunes, au n°105 (Voisins 105). Le bâtiment est prévu sur trois étages et bénéficiera de 850 m<sup>2</sup> de surface, ainsi que de deux restaurants. Le premier étage sera dédié aux entreprises et un espace co-working nomade y sera aménagé.

En termes de projection, voisins 105 devrait accueillir plus de 450 entrepreneurs et plus de 100 entreprises y seront domiciliées. Cette antenne située sur la commune de Lancy aura le double avantage de créer des emplois et potentiellement d'amener des contribuables.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a suggéré de distribuer des chèques, comme cela se pratique pour la culture et le sport. Ces chèques auraient une valeur de Fr. 300.--. Ils permettraient de payer la cotisation mensuelle de base pour bénéficier des lieux et de participer aux divers événements. L'idée est d'encourager les personnes à adhérer au co-working et de devenir des entrepreneurs. Cette offre serait destinée uniquement aux Lancéens. Il sera toutefois possible de l'étendre aux personnes qui souhaiteraient une domiciliation à Lancy. Un budget de Fr. 20'000.— permettrait de financer 60 chèques.

Suite à cette présentation, de multiples interrogations ont été formulées par les commissaires, notamment la manière d'octroyer la subvention. Par ailleurs, l'idée évoquée est que les candidats devront présenter un dossier afin d'obtenir le chèque de Fr. 300.--.

Un commissaire a proposé de procéder à un vote de principe, de laisser le Conseil administratif négocier avec la société « voisins » et de revenir avec des propositions concrètes. La commission a approuvé à l'unanimité le principe.

### b) Divers

=====

Mme RUERAT présente le sujet : un commissaire a émis le souhait que les procès-verbaux soient rapportés après la validation de la commission. D'autres commissaires partagent le

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

même avis. Toutefois, il est rappelé que les procès-verbaux sont lus avant d'être diffusés par un conseiller administratif et par le rapporteur.

Ce système actuel est le moins mauvais et il ne doit pas forcément être remis en cause. Par contre, il serait possible d'envisager de valider préalablement par internet les procès-verbaux.

### 16) COMMISSION SOCIALE – Séance du 7 juin 2016 – Rapporteur : M. Armando COUTO

---

#### a) Présentation générale de la FASe et de ses activités sur la commune

=====

M. COUTO présente le sujet : M. MANI remercie la commission de l'occasion qui leur est offerte pour présenter les activités de la FASe en compagnie de M MUSY.

La FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) a été créée en 1998 et est présente dans 41 des 45 communes genevoises. C'est une fondation de droit public partenariale, et elle compte parmi ses partenaires les communes représentées au Conseil de Fondation par cinq magistrats nommés par l'Association des communes genevoises (ACG), l'État et les associations de centres.

La FASe propose des activités de loisirs pour jeunes, pour les enfants ainsi que pour le public en général et a pour mission, entre autres, d'assurer une politique cohérente en matière de centre de loisirs et de rencontres et de gérer, de manière directe, en collaboration avec les communes, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), qui ne sont pas reliés à des associations.

Le réseau vaste de la FASe permet d'observer les problématiques sociales et de les rapporter auprès des interlocuteurs de l'État et des communes.

Les actions de la FASe sont du type associatif, socio-éducatif et socioculturel, et elle compte 47 équipes en centres, 11 équipes TSHM, 2 équipes dites « ponctuelles », une équipe d'appui, 2 équipes conventionnées, 14 équipes en ludothèques et une équipe d'animateurs chargée d'actions, d'animation et de socialisation en partenariat avec l'Accueil du post-obligatoire (ACPO).

Au total, la FASe comprend plus de 900 collaborateurs.

M. MUSY nous explique qu'une convention tripartite réunit la FASe, les associations de centres présents sur la commune et la commune.

Les objectifs de la convention tripartite avec Lancy sont:

- Poursuivre le travail sur le quartier des Palettes
- Développer des actions sur le quartier des Mouilles
- Créer et piloter un groupe de travail pour accompagner le lancement du projet Mégaron
- Poursuivre un espace commun autour de réflexions sur des thèmes fédérateurs.

Il nous informe aussi, certains objectifs arrivant au bout, qu'un bilan sera effectué à l'automne prochain pour que d'autres objectifs soient éventuellement fixés.

M. MANI, précise qu'aux objectifs du canton et des communes s'ajoutent également les objectifs de chaque centre de loisirs et nous présente les enjeux de la FASe pour les prochaines années qui sont, le renforcement de la cohésion sociale, l'aide aux jeunes en rupture ou au

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

bord de la rupture, le suivi des mineurs non accompagnés (MNA), et la prévention des activités à risque auprès des jeunes.

M. MUSY indique que les actions menées par les TSHM sont complémentaires à celles des centres, tandis que les centres accueillent les jeunes, les TSHM ont pour rôle d'aller au-devant des groupes de jeunes sur le terrain. Ils ciblent les 15-25 ans, voire les 12-25 ans.

A la question de la Présidente qui demande si les équipes TSHM collaborent avec la police municipale, M. MUSY répond que oui.

M. RENEVEY ajoute que cet échange est indispensable parce que, cela peut éviter à la Police municipale d'agir en force à propos d'un problème sur lequel un TSHM travaillerait déjà.

La Présidente s'interroge au sujet du budget et demande à savoir s'il y a un risque qu'il y ait un transfert de charges qui s'opère sur les communes. M. MANI répond qu'il y a eu une discussion globale pour déterminer si la FASe devait encore être d'obédience cantonale ou si elle devrait être transférée intégralement aux communes.

Une commissaire interroge M. MANI au sujet de l'encadrement mis en place par la FASe pour les mineurs non accompagnés lors des activités en soirées, notamment à l'Étoile. M. MANI répond que, durant l'été, des activités seront menées avec ces jeunes mineurs.

### **b) Présentation des activités de la villa Tacchini**

=====

M. COUTO présente le sujet : M. GROBET, trésorier du comité accompagné de Mme Lydie GAUGE et de M. Yves BELET, animateurs, nous informe que le comité est composé de six personnes.

M. GROBET nous informe qu'en termes d'animations, la priorité est de redynamiser le secteur adolescents et de renforcer l'accueil libre.

Mme GAUGE rappelle que l'objectif pour l'année 2015 était de poursuivre les objectifs déjà fixés pour le secteur adolescents et tout public à travers des actions de quartier, surtout au niveau du Pavillon.

Mme GAUGE explique ensuite que la Villa Tacchini a été ouverte, durant quelques mois, les vendredis soir de 17h00 à 22h00. Diverses raisons ont abouti à ce que les horaires soient à nouveau restreints. Cependant, des repas sont parfois organisés dans cette plage horaire. Pour la communication, des flyers sont distribués aux jeunes pour les informer des diverses activités.

Mme GAUGE confirme que des activités ont été organisées à la Villa Tacchini afin que les enfants du Terrain d'aventure rencontrent les plus grands, qui sont d'ailleurs parfois des anciens du Terrain d'aventure.

Concernant les actions futures, c'est prévu que les heures d'ouverture soient rallongées les jeudis et vendredis soir. Le jeudi, la Villa Tacchini accueillera les jeunes de 16h00 à 20h00, et le vendredi, la villa sera ouverte de 17h00 à 22h00, avec, entre autres, la possibilité d'organiser des discos d'anniversaire.

M. BELET explique que la Villa Tacchini organise d'ores et déjà des activités en collaboration avec les partenaires suivants:

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

- les associations Mixcité et EVE Clair Matin,
- les habitants du quartier;
- les Travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) du BUPP;
- les associations qui cherchent à réunir de l'argent pour des projets caritatifs,
- l'association Équatorienne;
- les associations de jeunes qui souhaitent organiser des concerts de rap.

Au sujet de la programmation estivale, M. BELET explique que les animateurs ont fait cette année un effort particulier à l'occasion de l'Euro 2016 en organisant quatre tournois de football, qui auront lieu les mercredis et samedis à la Villa Tacchini, pour les jeunes de 10 à 25 ans.

À la question d'une commissaire, qui s'interroge sur les objectifs de 2016, Mme GAUGE répond qu'ils consistent à faire vivre la Villa Tacchini. De plus, l'équipe de moniteurs est vieillissante et doit être renouvelée en engageant des personnes plus jeunes pour apporter du dynamisme et de l'énergie.

Un commissaire demande si les cours d'intégration de la Villa Tacchini sont dispensés par des bénévoles ou par des moniteurs.

M. BELET répond que la Villa Tacchini met à disposition des salles pour les classes d'accueil dont les cours sont dispensés par des professionnels qui sont employés par le DIP.

### c) **Rapport de M. Yves PAGE, représentant du Conseil municipal à la villa Tacchini**

M. COUTO présente le sujet : M. PAGE nous fait savoir que la Villa Tacchini a été acquise par la commune de Lancy en juin 1972. Depuis et au fur et à mesure des années, elle est devenue un lieu d'accueil pour la population « adolescente ».

Son rôle est défini à travers des actions éducatives, associatives et socioculturelles et elle est rattachée à la FASe et est subventionnée par la commune de Lancy.

La Villa Tacchini est fréquentée essentiellement par des jeunes entre 12 et 18 ans, et est composée de deux bâtiments, soit la Villa elle-même et le Pavillon qui est un espace polyvalent pour tout type d'événements.

L'équipe qui gère la Villa Tacchini, y compris le comité, a subi en peu de temps plusieurs mutations et devront faire face dans un avenir proche à la mutation des moniteurs.

Les activités sont variables, telles que soirées grillades, pétanque, soirées disco à partir de 16 ans, le tout avec des projets afin d'impliquer les jeunes dans leur réalisation.

Des sorties sont également organisées.

M. PAGE nous fait part du bon engagement et investissement de l'ensemble du comité, ainsi que celui des animateurs et moniteurs, et les remercie pour cela.

### d) **Divers**

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

M. COUTO présente le sujet : La Présidente informe que le GLAJ-GE (Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse) aurait fait une demande auprès des communes afin que les participations financières soient augmentées.

### **Projections pour les besoins en places de crèche**

Une commissaire fait part d'un travail de projection des besoins communaux en termes de place de crèches pour les prochaines décennies qui a été fait par Mme NAHORY et qui n'a pas encore été présenté. La commissaire a remarqué que cette question inquiète beaucoup les habitants de la commune et propose qu'une commission conjointe sociale et aménagement du territoire, soit organisée pour en discuter de ce travail d'étude et analyser les besoins futures de la commune.

M. RENEVEY répond que l'objectif principal en termes d'aménagement du territoire pour les enfants est l'école primaire. En effet, il existe une obligation pour la commune et, dès lors, une réflexion est cours sur la création de nouvelles structures. Une commission traitera de cela au mois de septembre. De plus, une commission conjointe sociale et travaux aura lieu dans le cadre d'un concours d'architecture pour la nouvelle école des Marbriers. Il est toutefois possible d'imaginer une séance centrée sur la programmation petite-enfance et jeunesse.

### **Nouvelle personne engagée au service du bénévolat**

La même commissaire se demande si le cahier des charges de la nouvelle personne engagée au service du bénévolat a changé ou s'est élargi. Elle s'enquiert aussi de la possibilité de recevoir cette personne afin qu'elle présente son champ d'action.

## **17) PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2015**

---

M. LORENZINI : vous avez tous trouvé sur vos tables le compte rendu administratif 2015. Il s'agit d'un résumé très complet de l'activité de l'administration présenté par service, avec à la fin un document toujours très prisé des membres de la Commission des finances, à savoir « comptes, budgets et subventions détaillées ».

Bonne lecture !

## **18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. AESCHBACHER : grâce au combat mené par un illustre résident de notre commune, soit Monsieur Pictet de Rochemont, Lancy, commune Sarde, a pu devenir commune genevoise en 1816 et de facto être rattachée à la Suisse.

Je tiens ici à remercier le Conseil administratif des festivités qui ont marqué ce bicentenaire démontrant ainsi nos attaches et nos valeurs cantonales et confédérales.

Je tiens également à le remercier au nom d'un moins illustre personnage mais néanmoins ancien Président de ce Conseil, Monsieur Jean-Pierre Pasquier, pour avoir fait graver en lettre d'argent « Mairie de Lancy » sur le bâtiment dans lequel nous siégeons ce soir.

Je souhaite cependant m'étonner, de l'absence du drapeau lancé à la cérémonie du 1er juin en cette année hautement symbolique. Je souhaite également rappeler que cette date

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

marque non seulement l'entrée de Genève dans la Confédération, mais aussi celle de la prise de fonction des différents maires des communes genevoises.

Je souhaiterais dès lors que pour les prochaines cérémonies, le drapeau de Lancy flotte à côté de celui des autres communes sur le parvis du Port Noir.

M. NUROCK : j'ai une question à M. RENEVEY concernant la place de jeux du square Clair-Matin au Petit-Lancy. La place de jeux est dans un état totalement lamentable et dangereux pour les enfants, soit par l'état du sol anti-chocs qui n'est absolument plus droit et les pavés qui entourent la place de jeux sont soit manquants, soit défixés. La Mairie est au courant de cet état depuis plusieurs années. J'aimerais savoir où en est ce dossier et quand cette place de jeux sera à nouveau adaptée et sécurisée pour les enfants.

Mme CASUTT : j'ai été surprise ce matin, en sortant de chez moi, de voir qu'on était en train de peindre des inscriptions « Attention école » sur la route de la Chapelle, dont le revêtement aurait déjà dû être fini et qui n'a toujours pas pu être fait. J'espère que ce sera fait durant l'été. A une semaine de la fin de l'école, on met des inscriptions « Attention école » sur une route qui n'est pas finie, j'ai été un peu surprise.

En deuxième lieu, je vais m'associer à M. AESCHBACHER pour remercier la personne qui a eu la bonne idée d'inscrire enfin sur le bâtiment de la Mairie « Mairie de Lancy », ainsi que sur les autres bâtiments. On sait maintenant où on est, on n'a plus besoin de deviner dans quel bâtiment on est.

M. REOLON : ma première question est a-t-on fait quelque chose avec la zone blanche du chemin de la Colline ? Où en est-on pour les zones 30 km/h. qui étaient normalement prévues dans le quartier de la Caroline ?

La dernière chose, on a reçu ici des sacs plastique dans des corbeilles en plastique, sont-ils biodégradables ?

Mme ROSSELET : nous avons reçu aujourd'hui un sondage dans la boîte aux lettres. Ma question est la suivante : on en reçoit un par foyer, il est vrai que l'on peut le télécharger sur Internet, mais dans l'immeuble où je vis il y a des personnes âgées qui vivent à deux et qui n'ont pas Internet. Comment fait-on ? Est-ce qu'on peut venir en chercher un à la Mairie, puisque c'est un sondage individuel ?

Mme GACHET CREFFIELD : la Ville de Lancy soutient depuis cette année Urban training. C'est un programme qui réunit entre 10 et 20 personnes tous les jeudis soir entre 18h30 et 19h30, une fois au Petit-Lancy, une fois au Grand-Lancy. Ce qui est étonnant, parce que j'ai eu l'occasion de participer, c'est que les gens qui viennent sont âgés de 20 à 75 ans, ce programme est adapté à tous les âges, à tous les niveaux de compétence, les gens prennent un plaisir fou à découvrir la commune au travers de la pratique du sport, ils découvrent des nouveaux espaces pour lesquels on n'avait pas forcément pensé à la pratique du sport et c'est l'occasion justement de faire des rencontres très intéressantes. J'aimerais savoir s'il était prévu de maintenir cette collaboration, parce qu'en tout cas les gens qui participent sont enchantés.

J'ai une deuxième interpellation, parce que je souhaite revenir sur la question que j'avais posée lors du dernier Conseil municipal, concernant l'état du cheminement le long de l'Aire et concernant la gestion des déchets pendant Mai au parc. M. BONFANTI m'a répondu par courriel et je l'en remercie.

M. HAAS : comme il s'agit du dernier Municipal avant l'été et vu la torpeur de la salle, j'anime ce coin très brièvement. *M. HAAS commente des images à l'écran.*

## Séance ordinaire du 23 juin 2016

Cette année, vous avez tous pu voir que Mai au parc a pris des proportions gigantesques, c'était quasiment Woodstock sur Aire. Pour ceux qui ont fait les prolongations, il y avait plein de choses bizarres qui bougeaient dans les buissons très tard, pas mal de choses sympathiques qui ont été découvertes très tard. Et surtout, on s'est préoccupé des conséquences de cette manifestation – et on salue, c'était génial Mai au parc – sauf qu'évidemment les réponses en termes notamment de salubrité publique et d'écologie - on a fait quelques petites photos de la mousse qui s'est écoulée dans l'Aire. Elle provient d'une des petites buvettes avec un produit super sympa. Qui va protéger ? C'est juste notre question, puisque vous l'aurez compris, l'Aire, altération de la qualité de l'eau, on a une magnifique renaturation de l'Aire et voici l'étiquette du produit qu'on a retrouvé et qui a été utilisé.

On sait qu'on a notre sauveur écolo, il est là, il a une vue directe sur la situation depuis chez lui et on compte évidemment sur lui. Comme il nous a fait des cadeaux écologiques ce soir, moi je lui offre officiellement 500 ml de crème à récurer Ecovert pour l'édition prochaine.

M. LORENZINI : je vais répondre à la question concernant la zone 30. Il y a deux projets d'extension de la zone bleue. L'une d'entre elles va concerner le chemin de la Colline, c'est l'extension de la zone du Grand-Lancy avec le chemin de la Colline. Concernant la Caroline, on vient de réactiver une demande formelle. Jusqu'à maintenant on butait sur le fait que la DGT considérait que c'était une poche et que ce n'était pas significatif et comme Onex est en train d'obtenir la possibilité d'être en zone bleue, finalement ce quartier sera une liaison entre deux zones bleues, raison pour laquelle on a réactivé la demande pour intégrer cette portion qui n'était pas dans la zone bleue.

M. BONFANTI : concernant le sondage, nous voulions éviter d'envoyer 30'000 documents à l'ensemble de la population. Effectivement, les gens peuvent se déplacer au BAM et recevoir des sondages en format papier. Ils peuvent aussi répondre au sondage en format électronique, directement sur Internet, mais comme vous l'avez dit, pas tout le monde n'a Internet, mais ils peuvent se déplacer ou quelqu'un peut se déplacer pour eux s'ils sont âgés.

Par rapport à la problématique de Mai au parc et de la pollution verte, j'en ai entendu parler, je suis mécontent de ce qui s'est passé dans la mesure où nous avons sensibilisé les associations pour être attentif à cela. Visiblement cela ne marche pas encore. Nous allons organiser une séance juste avant Mai au parc pour que nous puissions discuter avec les associations et leur expliquer un peu ce que l'on attend d'eux en termes d'écologie et aussi en termes de salubrité parce que l'on sait que Mai au parc, quand il fait beau, on a beaucoup de monde qui se déplace et en termes de déchets, c'est un peu compliqué. C'est pour cette raison que l'année prochaine on va accorder une importance plus forte pour récupérer les déchets, parce que les poubelles ont un contenant qui est relativement limité par rapport au nombre de passages. C'est vrai que c'est pratiquement devenu Woodstock. On est très satisfait d'avoir une fête qui fonctionne très bien et qui est pratiquement devenue régionale, beaucoup de gens se déplacent pour venir à cette fête. Comme vous l'avez dit, j'habite à proximité, donc je sais de quoi je parle. J'en suis très heureux parce que j'entends tout depuis chez moi, mais évidemment il faut pouvoir répondre à ces gens qui viennent en masse.

M. RENEVEY : concernant Urban training, c'était un essai cette année qui semble, en tout cas pour l'instant, plutôt concluant. A partir du moment où cela fonctionne, cela aurait vocation à pouvoir perdurer. Encore une fois, c'était un essai cette année, on fera un bilan tout à fait serein à la fin de l'année pour voir s'il y a lieu de rééditer.

Concernant le square Clair-Matin, c'est un sujet extrêmement complexe et extrêmement vieux, puisque cette problématique date d'environ 20 ans. Je le rappelle brièvement. La cession au domaine public n'a pas eu lieu dans le périmètre. Nous avons tant bien que mal réussi à faire

**Séance ordinaire du 23 juin 2016**

en sorte que cette cession puisse avoir lieu pour l'intégralité du périmètre à l'exception d'un bâtiment en tant que tel qui est une PPE de gens qui étaient plus proches du square et qui faisaient obstruction à cette cession. Aujourd'hui, cette PPE a accepté de signer les documents, mais on se heurte à une chose relativement simple, mais qui ne devrait pas trop durer, c'est que dans une PPE il y a plusieurs habitants et il faut qu'on puisse avoir la signature de tous les habitants en même temps pour déposer. Il se trouve qu'il nous manque à l'heure actuelle deux ou trois signatures, il y a eu un divorce et un décès depuis, et donc dans ce cas-là ce sont des choses qui prennent toujours du temps parce qu'il faut que les héritiers puissent signer à la place.

Je terminerai pour dire que ce territoire ne nous appartient pas, c'est un territoire privé. Les régies ou les propriétaires concernés devraient faire leur travail. La Ville de Lancy essaye de faire en sorte d'assurer un minimum de sécurité, c'est la raison pour laquelle nous avons fait enlever un certain nombre de dangers, dont une partie était les jeux, mais la Ville de Lancy ne peut pas réhabiliter ces jeux puisque le terrain ne lui appartient pas. Il s'agit donc pour les riverains qui se plaignent – je les comprends parfaitement – de s'adresser à leur régie, respectivement à leur propriétaire, pour essayer de faire en sorte d'améliorer au minimum les choses tant que cette cession n'est pas faite. Dès que celle-ci sera faite, nous avons prévu de mettre en place un certain nombre de mesures pour améliorer ce périmètre. Nous attendons comme tout le monde malheureusement.

M. VINCENT : j'invite les rapporteurs à synthétiser leurs rapports et je vous invite à vous rendre sur la terrasse pour l'apéritif et vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 22h30

**La vice-Présidente :**

**Bénédicte MARMY**

**Le Président :**

**Cédric VINCENT**

## VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 23 juin 2016

### QUESTIONS DU PUBLIC

---

Il n'y en a pas.